

Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 10 septembre 2024

2^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 10 septembre 2024, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Eric Bettens, président

Sommaire

(Insérer sommaire)

TEXTE PROVISOIRE

Première partie

Membres absents excusés : M. Matthieu Carrel ; Mme Virginie Cavalli ; Mme Derya Celik ; Mme Sima Dakkus ; M. Nicolas Hurni ; M. Elouan Indermühle ; M. Mountazar Jaffar ; M. Yusuf Kulmiye ; M. Pedro Martin ; Mme Prisca Morand ; Mme Karine Roch ; Mme Marie-Thérèse Sangra ; M. Serge Talla ; M. Joël Teuscher ; Mme Constance Von Braun ; M. Vincent Vouillamoz ; Mme Diane Wild

Membres absents non excusés : Mme Pauline Blanc ; M. Nicola Di Giulio ; Mme Alice Girardet ; M. Jean-Blaise Kalala ; Mme Josée Christine Lavanchy ; M. Jean-Claude Seiler

Membres présents	75
Membres absents excusés	17
Membres absents non excusés	6
Membre démissionnaire	1
Effectif actuel	99

A 18 h, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

Communication

Ouverture de séance

Le président : – J'ouvre formellement cette deuxième séance du Conseil communal de Lausanne. Deuxième séance déjà. Comme le temps passe vite ! J'ai eu le temps de continuer à me familiariser avec le Bureau, le Secrétariat du Conseil communal, qui fait un travail d'enfer. J'ai eu le plaisir de représenter la Ville et le Conseil dans différentes manifestations. Et je vous confirme que la fonction et le rôle me siéent bien. Continuons donc ainsi.

Je dois vous annoncer que M. le syndic sera absent ce soir pour les deux parties de séance. Les objets concernant sa direction seront donc reportés à la semaine prochaine. M. Pierre-Antoine Hildbrand sera également absent en début de séance pour une pose de pierre, mais il nous rejoindra en cours de soirée.

Celles et ceux qui m'ont côtoyé en COFIN le savent déjà, j'aime les chiffres. J'ai donc fait une analyse de notre dossier « Affaires ». A ce jour, nous avons plus de 75 objets de notre ordre du jour décomposés en une trentaine de rapports-préavis pour prise en considération, une quarantaine de postulats et interpellations en attente de délibérations et quelques pétitions. Ce soir, nous allons prendre en considération dix postulats et nous allons avoir l'annonce de onze postulats, motions et interpellations. Comme dit Laurent Holdener, « il ne faut pas aider, il faut faire ». Mesdames et messieurs, nous avons du travail.

Vous avez reçu l'ordre du jour et le programme de ce soir. Nous allons commencer avec les opérations préliminaires, avec deux prestations de serment et les élections complémentaires. Comme nous n'avons pas de demande de traitement prioritaire de la Municipalité et que nous traiterons les questions orales la semaine prochaine, nous prendrons les deux interpellations urgentes déposées il y a quinze jours. Après cela, nous prendrons les prises en considération des initiatives, la deuxième interpellation urgente qui pourrait être traitée ce soir, et les rapports ordinaires, s'il nous reste du temps. Est-ce que cet ordre du jour est accepté ? Cela semble être le cas.

Prestation de serment de Mme Nathalie Caruel (Les Verts), en remplacement de Mme Maurane Vouga, démissionnaire, et de M. Yann Beaufigs (PLR), en remplacement de Mme Anna Crole-Rees, démissionnaire

Le président : – Nous allons commencer par l'assermentation d'une nouvelle élue et d'un nouvel élu. Je prie, madame et messieurs les huissiers, de bien vouloir les faire entrer. J'invite l'assemblée, ainsi que le public à se lever.

Madame Caruel, monsieur Beaufigs, en tant que nouveaux membres du Conseil communal, vous êtes appelés à prêter le serment que je vais vous lire. Après l'appel de votre nom, vous voudrez bien lever la main droite et répondre « je le promets ».

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer ».

Madame Caruel ?

Mme Nathalie Caruel (Les Verts) : – Je le promets.

Le président : – Monsieur Beaufigs ?

M. Yann Beaufigs (PLR) : – Je le promets.

Le président : – Je vous remercie. Je prends acte de votre serment. Je vous félicite pour votre accession au Conseil communal. Je vous remets le procès-verbal de l'Assemblée de communes certifiant votre élection et vous invite à prendre place dans la salle au gré de vos convenances. J'invite l'assemblée ainsi que le public à prendre place.

Applaudissements.

(insérer communications et dépôts)

Le président : – M. Gendre est entré au Conseil communal le 6 décembre 2011 en remplacement de M. Marc-Olivier Buffat. Il a été à la politique régionale de 2016 à 2021, dont il était le président en 2016-2017. On peut l'applaudir.

Applaudissements.

Présentation de M. Benoit Hérisson du Service d'organisation et d'informatique sur la sécurité informatique

Le président : – Je déclare mes intérêts : dans le civil, je suis responsable de gouvernance informatique et de sécurité. Je suis très attaché à la sécurité informatique et à tout ce qui s'y rapporte. Nous avons le plaisir d'accueillir M. Benoit Hérisson, chef du pôle gouvernance, sécurité et architecture du SOI, pour une sensibilisation à la sécurité informatique. M. Hérisson.

M. Hérisson fait une présentation d'une dizaine de minutes sur la sécurité informatique.

Interpellation urgente de M. Valéry Beaud (Les Verts) et consorts « Travaux d'assainissement et de sécurisation du parking de la Riponne : de la contrainte à l'opportunité ? »

Développement

(insérer doc)

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Quelle surprise ce fut pour moi, et probablement pour la plupart d'entre vous, le 7 août dernier, en pleine pause estivale de découvrir le communiqué de la Ville de Lausanne et de la société Inovil S.A., exploitant du parking de la Riponne, qui nous annonçait que le parking de la Riponne devait faire l'objet de travaux d'assainissement et de sécurisation urgents dès le 19 août déjà, donc douze jours après cette information.

On apprenait notamment que les travaux occuperaient une grande partie de la place de la Riponne, en deux phases, avec des impacts tant sur son accessibilité que sur son usage, et cela potentiellement jusqu'à mi-2025. On découvrait également que la place ferait l'objet d'une remise en état provisoire dans l'attente de la requalification définitive.

Avec cette interpellation urgente, l'objectif n'est pas de remettre en question la nécessité des travaux ni de critiquer le travail effectué par la Municipalité durant cet été, mais elle a deux objectifs principaux. Premièrement, d'obtenir plus d'informations sur le déroulé des événements de cet été, qui ont abouti à une telle urgence, et aussi sur les problèmes constatés, qui justifient les travaux, parce que le communiqué que nous avons reçu le 7 août donne très peu d'informations à ce propos. Deuxièmement, l'objectif était aussi naturellement de poser des questions sur les impacts financiers, sur les remises en état provisoires, mais aussi sur l'influence de ces travaux sur le projet définitif de réaménagement de la place, afin de pouvoir en discuter ici, au sein de notre Conseil communal. C'est important, puisque la Riponne est naturellement un des espaces publics majeurs et emblématiques de notre ville.

Si nous sommes dans l'obligation d'accepter de subir ces travaux, nous avons par contre la possibilité d'en faire une opportunité pour offrir une plus grande souplesse possible et une plus grande qualité pour l'aménagement futur de la place, notamment en renforçant la portance de la dalle. En effet, les mandats d'études parallèles pour la requalification de la place de la Riponne sont en cours et permettront de connaître le nouveau visage de cet espace public en début 2025. Parmi les principaux enjeux du projet figure la possibilité d'adapter le site au changement climatique et de lutter contre l'important îlot de chaleur qu'il représente actuellement, notamment en arborisant potentiellement le site, en le végétalisant partiellement, en intégrant la présence de l'eau, etc., tous ces éléments qui, aujourd'hui, sont compliqués à intégrer en raison de la présence du parking souterrain, qui n'offre d'une part pas de pleine terre, mais aussi ne permet que peu de charges supplémentaires sur la dalle.

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – En préambule, la Municipalité tient à dire qu'elle comprend entièrement les demandes légitimes qui sont faites aujourd'hui par M. Beaud et y répondra le mieux possible. Il faut rappeler que ces travaux, mais vous l'avez dit dans votre introduction, monsieur Beaud, sont dans la stricte compétence de la société Inovil et que, depuis l'annonce des travaux, nous reviendrons un peu plus tard sur le déroulé, la Ville, en accompagnement à ces travaux sur un ouvrage privé, mais avec un impact public, puisque la dalle du parking est une place publique, la Ville s'est pleinement engagée pour que ce chantier imprévu se passe le mieux possible. Il s'agit d'une situation assez délicate et assez compliquée d'avoir un bâtiment privé qui est en fait une des places principales de notre ville, et donc de gérer tous les impacts sur l'usage de cette place.

De nombreux services de l'administration ont été impliqués dès le début et sont impliqués pour gérer cette situation. Ils travaillent d'arrache-pied depuis quelques semaines pour accompagner ce chantier et gérer au mieux les nombreuses conséquences qui en découlent, que ce soit en termes de mobilité, d'accès au marché et commerces, ou encore d'attractivité du centre-ville.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Je passe à la première question. Au vu des conséquences importantes des travaux d'assainissement et de sécurisation du parking sur l'accessibilité et l'usage

de la place de la Riponne jusqu'à mai 2025, la Municipalité peut-elle informer le Conseil communal sur la chronologie des événements ayant conduit à la communication du 7 août dernier et à un début des travaux le 19 août 2024 ?

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – La chronologie est la suivante. Inovil a informé la Ville de Lausanne fin juin 2024 que des travaux d'entretien et de sécurisation de la dalle du parking devaient être entrepris au plus vite avec ses ingénieurs-conseils. Après évaluation et discussion, il a été convenu de procéder à ces travaux le plus rapidement possible. Ensuite, plusieurs séances ont eu lieu, courant juillet, entre les ingénieurs d'Inovil et ceux de la Ville, afin de mettre sur pied le déroulé exact des travaux et le phasage de ceux-ci, parce que fin juin, c'est le constat de l'importance de faire rapidement ces travaux, et puis ensuite, il faut organiser ces travaux. Donc, fin juillet, la date de début des travaux a été fixée par les ingénieurs et le 7 août, la Ville de Lausanne et Inovil communiquaient cette date au travers d'un communiqué de presse auquel vous avez fait référence.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – De plus, la Municipalité peut-elle préciser la justification d'une intervention aussi lourde et urgente ? Celle-ci ne peut-elle vraiment pas attendre la requalification prochaine de la place de la Riponne, qui pourrait possiblement débuter en 2027 ? A l'appui de la réponse, la Municipalité peut-elle transmettre au Conseil communal l'ensemble des études et expertises ayant conduit à ces décisions ?

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Ce que je peux vous dire, c'est que c'est précisément dans le cadre du concours de la place de la Riponne, dont Inovil fait partie, que son mandataire ingénieur a lancé des investigations vraiment approfondies sur la capacité portante de la dalle de la toiture du parking, évidemment en vue d'une potentielle augmentation des charges utiles pour permettre une végétalisation et la requalification complète de la place. Donc c'est bien le concours qui est le déclencheur des travaux approfondis de contrôle de cette dalle.

Suite à ces analyses, il a été démontré que des travaux devaient être entrepris rapidement et ne pouvaient pas attendre la requalification complète de la place. Ces études ont été mandatées par Inovil. Encore une fois, la responsabilité de la dalle est entièrement en main de la société Inovil SA, donc c'est eux qui ont mandaté ces études. Les experts de la Ville ont bien sûr pris connaissance de ces études et ont partagé les conclusions une fois les éléments connus, ont confirmé que ces analyses étaient solides et justifiées et que les travaux, d'après nos ingénieurs aussi, ne pouvaient pas attendre la requalification. Il s'agit d'études qui ont été mandatées par une entreprise privée, donc la Ville de Lausanne n'est pas en mesure de vous les transmettre, mais vous pouvez évidemment les demander à cette entreprise.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Troisième question. Les travaux d'assainissement et de sécurisation du parking de la Riponne ont-ils fait l'objet d'une demande de permis de construire ? Cas échéant, y a-t-il eu une mise à l'enquête publique ? Sinon, pourquoi ? Et si ce n'est pas le cas, la Municipalité peut-elle transmettre au Conseil communal l'ensemble du dossier de demande de permis de construire par analogie à la publication usuelle de l'ensemble des dossiers durant les mises à l'enquête publique ?

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Les travaux qui doivent être menés sur le parking sont des travaux d'entretien et de réparation de l'ouvrage. Il ne pourrait y avoir pas de modification des accès de parking ni de l'organisation intérieure ou encore des locaux existants. Donc, à ce titre, et comme le prévoit la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et des constructions, la LATC, la Municipalité a estimé que les travaux prévus pouvaient être dispensés de permis de construire. Donc, la procédure qui est appliquée est celle d'une demande de travaux effectuée par le propriétaire du parking auprès de l'administration. Et ce type de procédure ne requiert pas de mise à l'enquête publique du projet.

Par contre, évidemment, si dans un deuxième temps, il y a un aménagement provisoire qui est reposé sur cette structure, sur cette dalle, celui-là fera bien évidemment l'objet d'une enquête publique. Mais aujourd'hui, il y a une dalle qu'il faut refaire, qu'il faut entretenir, et une reconstruction à l'identique qui a été autorisée par la Municipalité comme des travaux d'entretien dans un bâtiment.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Quatrième question. Les travaux concernant le parking de la Riponne, est-ce que la société Inovil SA prendra en charge la totalité du coût des travaux, y compris la remise en état de la place et de son mobilier ?

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – L'essentiel des travaux, ainsi que la remise en état à l'identique sont en effet à charge d'Inovil. C'est clair. Par contre, certains travaux comme le retrait du mobilier urbain, la fontaine, les toilettes pour la deuxième phase sont à charge de la Ville de Lausanne. Des discussions sont en cours pour déterminer exactement qui paiera quoi dans le respect du règlement du DDP qui est voté par le Conseil, notamment s'il y a un renforcement de la dalle qui est effectuée. Mais j'en reviens plus loin dans une des réponses à vos questions.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Les travaux concernant le parking de la Riponne, est-ce que la société Inovil SA sera soumise à la taxe pour l'utilisation temporaire du domaine public communal ? Si oui, à quel montant devrait-elle se porter sur la base des hypothèses actuelles de la durée du chantier ?

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Toute entreprise effectuant des travaux sur le domaine public est tenue de payer la taxe d'utilisation temporaire du domaine public. Toutefois, dans des cas spéciaux, très spéciaux, comme vraisemblablement ici la place de la Riponne, des jurisprudences du Tribunal fédéral demandent la prise en considération d'autres méthodes de calcul. Mais taxe sur le domaine public il y aura, c'est évident. La Municipalité doit encore négocier, cas échéant, si cette jurisprudence spéciale s'applique – il y a eu des situations similaires à Fribourg – elle devra déterminer les modes de calcul. Des discussions sont actuellement en cours pour déterminer ces montants, mais évidemment, taxe sur le domaine public, il y aura. C'est juste le calcul du montant qu'il faudra encore déterminer précisément.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Sixième question. Quelle est exactement la date projetée de la fin des travaux d'assainissement et de sécurisation du parking ? En cas de retard, outre l'augmentation de la taxe pour l'utilisation temporaire du domaine public communal, la Municipalité a-t-elle fixé des pénalités par jour de retard de la fin du chantier ?

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Les travaux d'assainissement auront lieu en deux phases. La première phase a commencé le 19 août et durera jusqu'à la fin de l'année. Les travaux se concentreront sur la partie est de la place, du côté du palais de Rumine, impactant entièrement l'espace utilisé pour les manifestations et le marché, comme vous avez sûrement toutes et tous pu le constater. Depuis le 9 septembre, depuis hier, toute la partie est de la place côté Rumine est entièrement fermée, et plus seulement une partie, comme ça a été le cas ces dernières semaines. Et cette fermeture complète de cette partie-là permettra d'optimiser, de raccourcir au maximum la durée des travaux. La deuxième phase, elle, côté ouest, donc côté entrée du parking, aura lieu de début 2025 à mi-2025, et concernera la partie sur la route, comme je le disais.

S'agissant des pénalités, elles ne sont pas prévues dans le règlement, en ce sens que chaque jour où le domaine public est utilisé, il est taxé. De toute façon, les taxes sont perçues selon la durée du chantier. La Municipalité est aussi sensible que des très fortes pénalités, mais de toute façon, ce n'est pas prévu par le règlement, pourraient être préjudiciable car mettraient trop de pression sur les délais des chantiers.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Septième question, la Municipalité peut-elle confirmer qu'aucune prolongation du droit distinct et permanent de superficie ne sera envisagée en lien et suite à ces travaux ?

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – La réponse à cette question est à mettre en relation avec la question suivante, sur d'éventuels renforts ou compléments des travaux que la Ville pourrait souhaiter pour s'offrir plus de souplesse et de possibilités, notamment de la végétation, pour le réaménagement à venir. Donc l'objectif de la Municipalité n'est a priori pas de prolonger le DDP, mais elle souhaite aujourd'hui, à ce stade des réflexions, n'écarter aucune piste de négociation relative à la répartition financière d'éventuels coûts supplémentaires. Et dans ce cadre-là, potentiellement, la prolongation d'un DDP pourrait faire partie des discussions. Mais si tel était le cas, évidemment, comme vous le savez, monsieur Beaud, c'est de la compétence de ce Conseil, donc vous auriez tout loisir d'en débattre ici.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Huitième question. Est-ce que la Municipalité saisit l'opportunité de ces travaux pour réaliser un renforcement substantiel de la dalle supérieure du parking afin de

pouvoir offrir une plus grande souplesse possible et une plus grande qualité pour l'aménagement futur de la place, notamment pour la plantation d'arbres ?

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – L'objectif est en effet clairement de s'assurer que la dalle puisse offrir à terme une plus grande souplesse pour la requalification. La Ville travaille actuellement à définir ces besoins un peu en accéléré, vu les chantiers, évidemment. Ensuite, il faudra justement chiffrer les surcoûts et les possibilités techniques. Il n'y a pas que les coûts, il y a aussi la technique de ces renforcements.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Neuvième question, est-ce que la Municipalité va saisir l'opportunité de ces travaux pour supprimer définitivement le trafic de transit sur la place en fermant le bas de l'avenue de l'Université au trafic automobile ?

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – A terme, il est prévu dans le réaménagement futur, dans le cadre du MEP qui est en cours, qu'il n'y ait plus de trafic de transit sur la place. Par contre, dans la phase provisoire, il est encore, à ce stade, pour la Municipalité, trop tôt pour le dire. Nous allons monitorer les effets de cette fermeture et la Municipalité se positionnera une fois les effets connus.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Dernière question, quel sera le revêtement qui sera mis en place à la fin des travaux dans l'attente du projet de requalification de la place de la Riponne ?

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Là aussi, les variantes ainsi que leurs coûts sont en cours d'évaluation. Il convient d'avoir à l'esprit que cette place doit pouvoir accueillir des camions, des camionnettes de marché, de nombreuses manifestations, ce qui réduit le nombre de matérialités compatibles avec ces usages, puisqu'il faut des matériaux qui supportent des charges importantes. Et puis, il s'agira aussi d'un revêtement provisoire, donc il faut également tenir compte d'un potentiel réusage du revêtement qui serait utilisé pour la place. La question de son prix est également en cours d'étude. Il faut aussi avoir toujours à l'esprit qu'Inovil doit remettre la place en l'état avec un revêtement dont les coûts sont similaires au revêtement actuel et que le surcoût sera à la charge de la Ville.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Merci, madame la municipale, pour ces réponses. Je pense qu'on peut remercier la Municipalité, mais aussi les services qui ont travaillé là-dessus, cet été, en urgence. Je pense qu'effectivement, la Ville a un petit peu pris ça aussi par surprise. On sent dans les réponses de Mme la municipale qu'énormément de choses sont encore en cours d'étude, en cours d'évaluation, que ce soit au niveau technique, au niveau financier. Je prends note qu'une partie non négligeable des réponses apportées aujourd'hui sont malheureusement encore provisoires, ce qui justifiera probablement le dépôt d'un certain nombre de résolutions, pour que le Conseil puisse aussi donner quelques impulsions pour les réflexions et les négociations qui sont en cours, notamment avec la société Inovil.

Sur les premières réponses concernant la procédure, je prends bonne note des réponses. Après, c'est vrai que la Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions, en général, dispense d'enquêtes des projets de minime importance. Donc je prends note que les travaux actuels sur la place de la Riponne, qui vont durer près de neuf mois sur une surface considérable, je prends note que, visiblement, de l'analyse juridique de la Ville de Lausanne, ce sont des travaux de minime importance. Je ne suis ni juriste ni avocat, je ne me prononcerai pas là-dessus. On a assez de collègues dans la salle, je pense, qui pourront se faire leur opinion là-dessus.

Concernant la taxe et cette jurisprudence apparemment qui existe, est-ce que vous pouvez nous donner juste quelques informations complémentaires sur cette jurisprudence ? Est-ce que c'est parce que c'est justement des travaux d'ampleur, est-ce que c'est en termes de surface, est-ce que c'est en termes de durée, ce qui fait que la jurisprudence estimerait que ce serait, si je comprends bien, disproportionné d'appliquer simplement le ratio de X centimes par mètre carré et par jour de travaux ? Est-ce qu'on peut juste avoir effectivement cet élément complémentaire ? Ensuite, concernant les derniers éléments sur le renfort de la dalle, sur le revêtement provisoire, le trafic et le DDP, j'ai potentiellement des résolutions. Donc, monsieur le président, je ne sais pas comment vous voulez organiser le débat. Est-ce que je les présente directement et on ouvre le débat sur l'ensemble ?

Monsieur Tétaz, est-ce que, s'il vous plaît, vous pouvez projeter la première résolution que je vais vous lire et que je commenterai brièvement ? C'est vrai que j'espérais, en venant aujourd'hui, qu'on

aurait déjà une réponse assez ferme à ce propos, mais, visiblement, c'est encore en cours d'étude, en cours d'évaluation, tant technique que financière, mais je pense que c'est important. C'est le point principal, c'est ce qui nous permettrait de transformer, finalement, cette contrainte de huit ou neuf mois en une réelle opportunité pour le futur, pour le projet définitif qui fera l'objet du concours, qu'on puisse offrir plus de souplesse, qu'on puisse plus végétaliser, arboriser, amener de la présence de l'eau, etc., amener une charge plus importante sur cette place, puisque, vous le savez, ou en tout cas, c'est mentionné dans le texte de l'interpellation, le droit de superficie du parking de la Riponne va jusqu'au 25 juillet 2059 actuellement. Donc c'est important, dans tous les cas ce parking est là encore pour longtemps, et c'est important qu'on renforce cette dalle pour avoir des usages de qualité au-dessus.

La deuxième résolution, comme l'a dit Mme la municipale, c'est ce qui est, dans tous les cas, prévu à terme. Et on est un petit peu dans le même débat que sur le Grand-Pont. Pourquoi ? Sauf que, sur le Grand-Pont, la différence, c'était des accords qui nous empêchaient de le maintenir fermé, alors que sa fermeture définitive était actée. Ici, le cas est un petit peu différent. Alors que pendant neuf mois, les automobilistes auront pris des habitudes et qu'on sait qu'après, cette situation perdurera, ça serait bête pour quelques années de revenir en arrière et de remettre du trafic sur cette place, trafic qui est par ailleurs très contraignant sur la place de la Riponne.

La troisième résolution, derrière cette résolution, il y a plusieurs aspects. Mme la municipale nous a donné quelques éléments sur les réflexions actuelles. C'est vrai qu'il y a plusieurs choses. On va avoir un revêtement provisoire pour quelques années. Donc c'est important de réfléchir en termes d'énergie grise, parce qu'aujourd'hui, le revêtement actuel qui est démonté, il ne sera malheureusement pas réutilisé. Donc on va avoir un revêtement provisoire avant un nouveau revêtement définitif, qui sera probablement choisi par le projet lauréat du concours. On jette l'actuel, on en remet un, on le rejette dans quatre ou cinq ans, on en remet un nouveau. Je pense qu'aujourd'hui, on ne peut plus se permettre sur des matériaux d'une telle valeur ce genre de réflexion. Donc il y a vraiment cette préoccupation sur l'énergie grise, limiter cette énergie grise dans le revêtement provisoire.

L'autre chose, c'est sur le choix en termes de lutte contre les îlots de chaleur. On connaît les spécificités de la place de la Riponne en pleine canicule. On pourrait déjà, dans le revêtement provisoire, tout en étant compatible avec les usages, peut-être ne pas réimpermeabiliser la totalité de la surface. Alors quand je dis réimpermeabiliser, ça fera peut-être sourire à certains d'entre vous, parce qu'en fin de compte, la totalité de la place est imperméabilisée par la dalle du parking. Néanmoins, d'avoir des surfaces ponctuellement, par exemple, en gravier stabilisé, enherbé ou des choses comme ça, contribue quand même à rafraîchir l'environnement urbain, notamment en ayant de la rétention d'eau, de la végétalisation, etc. Et ça permet aussi de diversifier la qualité paysagère de la place. Donc c'est vraiment que l'ensemble de ces réflexions soient prises en considération.

Et puis, monsieur le secrétaire, je vous avais donné d'autres résolutions, qui dépendaient des réponses, mais au vu des réponses, je vais aussi déposer une quatrième, qui concerne le droit de superficie. Et là, je pense que c'est vraiment un élément extrêmement important. En effet, bien sûr, si tout d'un coup, on avait une prolongation du DDP, elle serait soumise à notre Conseil communal. In fine, c'est une décision qui nous appartient, mais je pense qu'il faudrait même ne pas en arriver là et anticiper cette problématique.

On a eu des discussions déjà à nombreuses reprises dans ce Conseil, des décisions ont été prises. On a acté le principe de rachat du parking de Montbenon, la Municipalité faisant finalement un peu le mea culpa sur la politique historique d'avoir ces parkings privés à usage public en main d'acteurs privés. C'est important que la Ville reprenne la maîtrise du stationnement en ouvrage. En ce sens-là, le rapport-préavis 2020/16 mentionne très clairement la volonté de reprendre le contrôle de ces parkings à l'échéance des droits de superficie. Ce sera le cas pour Montbenon. Dans le cadre du Plan directeur communal aussi, il y a la mesure M19, qui a été votée par ce Conseil communal pour que la Commune reprenne le contrôle de ces parkings à l'issue des droits de superficie. Donc aujourd'hui, ce serait complètement contre-productif et contraire aux récentes décisions de ce Conseil communal de revenir devant nous avec une prolongation de ce droit de superficie. Dans ces conditions, au vu des réponses apportées, je dépose aussi cette quatrième résolution. Je m'arrête là et je vous laisse vous lancer dans le débat.

Résolution Beaud 1

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité saisisse l'opportunité des travaux d'assainissement et de sécurisation du parking de la Riponne pour réaliser un renforcement de la capacité portante de la dalle supérieure du parking, afin de pouvoir offrir une plus grande souplesse possible et une plus grande qualité pour l'aménagement futur de la place.

Résolution Beaud 2

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité saisisse l'opportunité des travaux d'assainissement et de sécurisation du parking de la Riponne pour supprimer le trafic de transit sur la place en fermant définitivement le bas de l'avenue de l'Université au trafic automobile.

Résolution Beaud 3

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité tienne compte de critères d'empreinte environnementale et de lutte contre les îlots de chaleur dans le choix du revêtement provisoire qui sera mis en place à la fin de travaux dans l'attente du projet de requalification de la Place de la Riponne.

Résolution Beaud 4

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité refuse toute demande de prolongation du droit distinct et permanent de superficie (DDP) du parking de la Riponne en lien et suite aux travaux d'assainissement et de sécurisation, conformément au Plan directeur communal (PDCom, mesure M19) et au rapport-préavis n° 2020/16.

Discussion

M. Johann Dupuis (EàG) : – D'abord, mes premiers mots vont en remerciement à M. Valéry Beaud pour cette interpellation urgente, que j'ai cosignée au nom de notre groupe et que nous soutenons pleinement. Nous soutenons aussi en grande partie les résolutions riches qu'il vient de déposer ; j'y reviendrai.

Premièrement, je pense qu'on n'est probablement pas le seul groupe du Conseil communal à avoir été surpris par cette annonce publique de la fermeture de la place de la Riponne. Nous avons bien entendu ce soir les explications de la Municipalité, mais il n'empêche, nous ne pouvons complètement les accepter, puisque, bien sûr, c'est Inovil qui décide en tant que propriétaire de parking quand il s'agit de mener ces travaux, mais la Municipalité ne pouvait ignorer la nécessité et l'imminence de ceux-ci, car les problèmes de cette dalle et les problèmes de fuite dans le parking étaient connus de longue date. Il est très étonnant que cette décision soit prise de manière totalement non coordonnée à la dernière minute, si j'ose l'exprimer ainsi, et en urgence, ce qui a des impacts très clairs négatifs pour la population, pour les mouvements sociaux, pour les organisateurs de manifs, pour la population en général qui jouit de cette place, pour les commerces, pour les marchés, et aussi, il faut le dire, pour les personnes en situation d'addiction, qui ne peuvent plus profiter de cette atmosphère sociale qui favorise leur réinsertion et leur insertion dans la vie lausannoise. Ma collègue Nawel Khemissa reviendra sur cette situation avec une résolution.

Nos demandes par rapport à cette place vont quasi complètement dans le même sens que celles de M. Beaud. Nous demandons que soit saisie l'occasion de ces travaux pour transformer enfin la Riponne en une réelle place piétonne, c'est-à-dire en supprimant le trafic de transit qui passe à l'heure actuelle devant cette place, et en rappelant qu'un impératif s'impose à nous pour 2050 et au-delà, c'est bien sûr, M. Beaud l'a également mentionné, l'adaptation au changement climatique. Je ne vous donne qu'un seul chiffre, c'est issu des scénarios climatiques pour la Suisse, donc travaux de chercheurs, portés par MétéoSuisse en particulier, les journées les plus chaudes en 2050 en Suisse vont augmenter en termes de température d'entre 2 et 5,5 degrés, les journées les plus chaudes en été, le record actuel se situe à environ 37 degrés à Lausanne, ça veut dire à la Riponne, des températures avoisinant les 44 degrés. Je vous laisse imaginer ce que ça donne si cette place reste dans son état actuel, avec du béton, du béton, et encore du béton.

Il faut, pour s'adapter au changement climatique", sur cette place, une arborisation, mettre un maximum de pleine terre, transformer cet espace bétonné en un espace vert et, en faisant cela, créer les conditions également, et ça, c'est le volet social, pour que la Riponne reste le socle de la

vie sociale à Lausanne qu'elle est à l'heure actuelle, ce socle de la vie sociale pour les manifestations, comme pour les marchés, je les ai les deux cités auparavant, mais également, et nous tenons à cet aspect-là, également comme zone qui accepte des personnes en situation d'addiction, en rappelant que ceux-ci avaient déjà été « expulsés » de feu la place Saint-Laurent pour venir s'installer à la Riponne. Il serait fort dommage, et même très regrettable qu'à l'issue de ces travaux, on exclue à nouveau ces personnes de la place de la Riponne. Au contraire, nous devons mieux les intégrer.

Je pense aussi qu'au-delà de ces travaux, il faut penser l'après-parking de la Riponne. Je dis bien ici pas l'après place de la Riponne, mais bien l'après-parking de la Riponne. Ça a été rappelé par M. Beaud, il y a actuellement un DDP qui court jusqu'en 2059, mais 2059, c'est déjà « demain » à l'échelon d'une ville telle que Lausanne, et nous devons aujourd'hui, pour la place de la Riponne, prendre des décisions qui permettent la réversibilité de l'usage de cette place comme un parking géant vers autre chose, c'est-à-dire une place qui serve réellement les intérêts de la population. D'une part cela, et, d'une part, on doit prendre des décisions qui soient robustes aux effets annoncés du changement climatique en Ville de Lausanne. C'est d'autant plus important de faire cela aujourd'hui que, peut-être que vous le savez, le Conseil communal, qui est l'organe législatif de cette Ville, doté de la légitimité démocratique qu'on connaît, n'a aucune influence sur les décisions que prendra le jury de projet sur la Riponne, et cela est regrettable parce qu'on pourrait se retrouver avec une future place de la Riponne qui ne répond pas à nos demandes politiques, mais aussi à celles de la population, parce qu'à l'heure actuelle, les démarches citoyennes ne nous semblent pas être garantes de l'intégration complète et totale du vœu des habitants de cette ville s'agissant du futur de la Riponne. Ce qu'on demande, et je le répète, c'est penser l'après-parking de la Riponne, donc au-delà de 2059, et donc de prendre des décisions qui nous permettent de nous passer du parking à cet échelon temporel. Il faut le dire clairement.

S'agissant des résolutions de M. Beaud, on peut toutes les soutenir, principalement la dernière s'agissant du DDP. Je reviens encore une fois sur la première, quant à laquelle j'ai un petit peu plus de doutes personnellement, mais je ne doute pas que M. Beaud saura nous convaincre de la voter. La première, où il demande de renforcer la dalle de manière conséquente. Il me semble, par rapport aux deux critères que je viens de mentionner, la réversibilité des décisions et la robustesse par rapport aux impacts du changement climatique, il me semble que, par rapport à ces deux critères, il serait une mauvaise idée d'investir massivement dans la dalle actuelle. Pourquoi ? Parce que la dalle actuelle ne permet pas d'autres usages. Cette dalle a été pensée comme couvercle d'un parking, et si on veut penser l'au-delà du parking, après 2059, alors on aurait tout intérêt à penser dès aujourd'hui une solution qui permette de passer à ce futur, qui est relativement proche malgré tout. C'est pour cela que j'ai un peu de doutes sur la première résolution qu'il a déposée, même si je le concède, il est important de faire en sorte qu'à l'avenir la place de la Riponne puisse supporter à nouveau des manifestations de masse, comme la grève féministe, notamment, qui amène des dizaines de milliers de personnes sur cette place, et il faut qu'à ce moment-là, cette dalle tienne. Et là, j'attends des solutions intelligentes d'ingénieurs, peut-être des solutions d'ingénieurs intelligentes qui se passent du béton également.

M. Louis Dana (soc.) : – J'aimerais aussi remercier M. Beaud pour la rédaction de cette interpellation urgente, que j'ai eu le plaisir de cosigner aussi au nom du groupe socialiste. Je crois, on l'a dit, on le répète souvent, la place de la Riponne, c'est un endroit qui touche absolument tout le monde à Lausanne. C'est une centralité et c'est une centralité qui doit subir des travaux. Il y avait urgence, je crois qu'on l'a compris avec les réponses et avec les questions aussi précises de M. Beaud. Je crois qu'on l'a quand même compris, il y avait une urgence à réaliser ces travaux. Donc c'était très agréable de recevoir ces informations. J'aimerais aussi dire, à l'instar de M. Beaud, qu'il faut remercier ici les équipes de la Ville de Lausanne, les services de Mme Germond, qui ont dû travailler dans l'urgence, encore une fois, dans le courant de l'été, tous les services concernés, même vous, madame Germond. Voilà, il y avait une situation urgente sur laquelle il fallait plancher et travailler.

Je ne vais pas faire beaucoup plus long, je vais parler encore des résolutions. Pour notre part, en tout cas pour ce qui me concerne, les trois premières résolutions, je les soutiendrai. La première résolution, c'est vrai que ça peut offrir une plus grande latitude pour les projets futurs, et je pense qu'il faut vraiment la soutenir. Pour ce qui est de la seconde résolution, je crois que c'est le projet dont nous parlions le printemps passé. Alors on peut la soutenir le projet tel que nous le discussions

le printemps passé, on peut le resoutenir par le biais de cette résolution. Moi, ça ne me pose aucun problème. Je pense que c'est également une bonne chose de le faire. Et puis, pour la troisième résolution, je suis aussi pour la soutenir. Mais la place, elle doit aussi rester une centralité, on l'a dit, pour manifester, pour chiner, aussi pour les personnes dont parlait M. Dupuis. Et je suis d'accord avec M. Dupuis, il faudra évidemment évaluer la situation lorsque les travaux toucheront l'endroit qui est réservé, le string, je n'ai pas d'autres termes en tête. Il faudra aussi discuter avec les personnes marginalisées et toxicodépendantes qui occupent ces lieux. Je pense qu'on n'a pas, nous, au Conseil communal, la science infuse pour savoir où elles auraient envie d'aller si d'aventure il y avait peut-être un meilleur endroit que la place de la Riponne pour y passer du temps.

Sur la quatrième résolution, là, j'ai un petit peu plus de réticences. Sur le fond, je suis totalement d'accord avec vous, mais je pense que c'est une discussion politique qui aura lieu lorsqu'on discutera du fait de reconduire ou non, j'espère plutôt pas, ou je ne sais pas dans quelle mesure, disons, il serait reconduit, mais ce sera l'objet d'une discussion politique que nous aurons au Conseil, que nous aurons à la Municipalité. Aujourd'hui, il me semble que c'est un petit peu dangereux de se fermer des portes. On peut imaginer, par exemple, qu'Inovil se lance dans les crèches et garderies. Ce serait, par exemple, intéressant de reconduire le droit. Enfin, il y a d'autres pistes. Je pense qu'il ne faut pas, aujourd'hui, se fermer des portes. Donc, à titre personnel, je m'abstiendrai, mais je n'ai pas connaissance de ce que va faire mon groupe.

M. Valentin Christe (UDC) : – Merci à notre collègue Valéry Beaud pour le dépôt de cette interpellation urgente, qui permet effectivement d'obtenir des renseignements qui étaient attendus, compte tenu du caractère très soudain de ces travaux qui ont un peu pris tout le monde par surprise. On sait que la Municipalité aime démarrer un certain nombre de démarches lors des vacances du Conseil communal et, cette fois-ci, on ne pourra pas lui en faire le reproche tant il est vrai que ce n'est pas elle qui est à l'origine de ces travaux.

Je me prononce directement sur les résolutions qui nous sont soumises. La première, qui est évidemment intéressante, mais qui préempte, en quelque sorte, la suite de la discussion qu'on va avoir ces prochains mois et années concernant l'avenir de la place de la Riponne, puisque, finalement, cette résolution demande à renforcer la capacité portante de la dalle, ça, on l'a bien compris, mais sans qu'on sache ce qu'il est prévu de faire au-dessus de cette dalle. On aura bien sûr compris aussi les intentions des Verts en ce qui concerne l'aménagement futur de la place. Mais on a de la peine à se départir du sentiment que, quelque part, on met ici la charrue avant les bœufs. Puisque si, par hypothèse, il devait à l'avenir être renoncé à planter des arbres sur cette place, on aurait renforcé la dalle bien au-delà de ce qui serait raisonnablement nécessaire, et ce à grands frais pour la Ville, cela va de soi. Donc nous sommes un peu mitigés concernant cette première résolution.

En ce qui concerne la seconde, l'UDC a pris acte des informations qui ont été fournies par Mme la municipale dans son propos introductif, c'est-à-dire le fait que les restrictions provisoires au trafic automobile qui sont dues au chantier vont être, en bon français « monitorées » par l'administration. Même si on ne se fait évidemment aucune illusion sur le devenir de la circulation automobile en ville de manière générale, à la Riponne en particulier, nous allons refuser cette résolution. M. Beaud mentionnait tout à l'heure les habitudes qui auraient, selon lui, été prises par les automobilistes lors de la fermeture temporaire du Grand-Pont. On a surtout vu combien c'était le chaos routier en ville pendant quasiment deux ans, pendant cette fermeture. On a vu aussi combien les anciennes habitudes ont été reprises nonobstant la créativité municipale en matière d'engorgement de la rue des Terreaux, dans laquelle même les bus ont toute la peine du monde à circuler. Donc on constate que les automobilistes reprennent facilement leurs réflexes antérieurs.

S'agissant de la résolution 3, évidemment, et on l'a bien compris, puisqu'il ne s'en est pas caché, s'il s'agit de désimperméabiliser, comme le veut la novlangue dans ce Conseil communal, la place, eh bien, évidemment, le groupe UDC s'y oppose. Cela dit, il est vrai qu'on n'a pas très bien compris les intentions municipales en la matière, sauf si elles m'ont échappé dans le propos introductif de Mme Germond, auquel cas je la prie de bien vouloir m'en excuser. Est-ce qu'il s'agit tout simplement de remettre les pavés actuels, ce qui serait, en termes d'économie des matériaux, probablement la solution la plus simple ? Volontiers quelques éclaircissements supplémentaires.

Et puis, il nous semble aussi que, peut-être un peu benoîtement, le caractère imperméable de la place devrait plutôt être préservé, puisqu'il semble que ce sont précisément les infiltrations d'eau qui ont conduit à la nécessité de mener des travaux urgents.

S'agissant du gros morceau qui s'est invité dans ce débat un peu à la sauvette, c'est-à-dire, évidemment la résolution quatre, la question de la prolongation ou non du DDP relatif au parking, M. Dana évoquait l'hypothèse d'une création de crèches et garderies. On sait maintenant que d'anciens cinémas pornographiques sont reconvertis en crèches et garderies, alors, pourquoi pas des parkings souterrains ? Même si je ne suis pas certain qu'en termes d'exposition au bon air vivifiant ce soit exactement la meilleure marche à suivre.

Peut-être une information que Mme la municipale pourrait nous fournir pour que l'on se prononce en toute connaissance de cause, c'est-à-dire de nous rappeler ce que le DDP constitué en faveur d'Inovil prévoit en termes d'indemnités qui sont dues par le superficiant au superficiaire à l'issue du droit de superficie. Il serait intéressant de savoir aussi si la Ville, cas échéant l'administration ont fourni une estimation de ce que la Ville serait amenée à payer à Inovil en cas de non-reconduction du droit de superficie, d'autant plus si des investissements conséquents sont réalisés dans le parking. Ce serait intéressant que l'on sache combien la Ville va devoir déboursier avant que l'on commence à voter des résolutions qui en appellent à résilier ou ne pas reconduire le droit de superficie. Mais je salue en tout cas le pragmatisme timoré que l'on a entendu du côté socialiste.

Sur le fond, nous savions que la gauche aimait à pourfendre le stationnement en surface, qui, selon elle, gaspille l'espace public urbain. Il se trouve que le grand mérite du stationnement en ouvrage, qui plus est lorsque, et c'est le cas ici, on parle d'un ouvrage en sous-terrain, c'est précisément de ne pas utiliser ou gaspiller, c'est selon le point de vue, l'espace public en surface, ou alors que de manière très marginale, c'est-à-dire les accès et peut-être quelques bouches de ventilation. Bref, et voilà que la gauche déclare aussi la guerre aux parkings souterrains. On aura donc bien compris qu'il s'agit là simplement d'une politique détournée, ou qui utilise toutes les occasions qui se présentent, de guerre contre la mobilité individuelle. Pourtant ces parkings sont non seulement utiles pour beaucoup de gens, mais en plus génèrent des recettes pour la Ville, via la rente du droit de superficie, sans aucun risque économique pour la Ville, il faut quand même le rappeler, et, bien sûr, libère de l'espace public en surface.

En ce qui concerne l'UDC, bien sûr, nous nous opposons aux suppressions de places de parc sans compensation. Ça paraît difficile, en tout cas on n'a pas entendu de la part de M. Beaud des plans de compensation, mais cela ne nous étonne pas beaucoup. Donc nous allons, et cela n'étonnera personne non plus, nous opposer à cette résolution.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – Comme Valentin Christe, aujourd'hui, je partage cet avis que l'on met la charrue avant les bœufs. Comme souvent, finalement, il faudra un quasi-effondrement d'une dalle pour que l'on commence à se poser des questions sur ce que l'on veut comme projet urbanistique, ou ce que l'on veut faire d'une population marginalisée. C'est finalement assez triste, parce que cela démontre qu'il y a un manque de visions politique au sein de cette Ville.

S'agissant des résolutions qui nous sont proposées, la première, il faut quand même le rappeler qu'il n'appartient pas tellement à la Ville d'expliquer à un acteur privé comment il doit dépenser son argent pour refaire une dalle. C'est quand même Inovil qui va devoir investir pour réparer cette dalle, ce n'est pas la Ville qui sera maître d'ouvrage. Alors, que la Ville ait des discussions avec Inovil pour savoir ce qu'elle entend entreprendre, c'est une chose, mais de là à les lui imposer un projet pour qu'elle puisse mettre des bacs à fleurs hermétiques, alors qu'aujourd'hui, la fontaine qu'elle a elle-même installée sur cette place n'allait pas, je trouve cela un tout petit peu fort de café. Le PLR refusera donc cette première résolution.

S'agissant de la deuxième résolution, là aussi, on le voit aujourd'hui, Lausanne est complètement paralysée par une circulation qui est mal maîtrisée, par une absence de vision politique, une nouvelle fois, sur ce que l'on veut faire de cette circulation en ville de Lausanne. La multiplication des travaux en ville rend extrêmement compliquée la circulation, et pas que la circulation automobile, la circulation pour tous les usagers de la route, cela a été rappelé avant, également pour les transports publics.

Aujourd'hui, on ne peut pas fermer un axe sans avoir une réflexion préalable. C'est facile de dire qu'il y a de nouveaux travaux, allons-y, anticipons. Mais pour anticiper, monsieur Beaud, il faut

d'abord avoir une planification en tête. Le début des travaux, qui s'est fait dans l'urgence, ne démontre aucune planification, on réagit dans l'urgence. Ce serait donc prématuré et cela rendrait encore plus compliquée cette circulation dans un développement de l'offre en transports publics sur ces axes. Aujourd'hui, il est illusoire de penser qu'une fermeture de cette voie d'accès sera bénéfique pour la Ville de Lausanne. Le PLR refusera également cette deuxième résolution. S'agissant de la troisième résolution, le PLR adoptera la liberté de vote.

Pour ce qui est de la quatrième résolution, pour le DDP, aujourd'hui, ce qu'on demande, c'est un parking, de payer les rénovations d'une dalle, de faire en sorte que cette dalle soit solide, qu'elle puisse accueillir une surface qui permette d'entreprendre une multitude de choses. On ne sait pas encore bien quoi, parce que, là aussi, il n'y a pas de vision politique. On ne sait pas ce qu'on veut sur cette place, mais on veut quelque chose de nouveau. Donc aujourd'hui, on demande à Inovil d'intégrer toute cette réflexion-là, mais on lui dit déjà qu'en 2059, Inovil devra partir. Alors, on essaye du côté du PS de temporiser, en disant, attention, peut-être qu'à la place des voitures on aura des crèches. Mais c'est bien joli tout ça. Le projet que vous voulez entreprendre, quel qu'il soit, sur la place de la Riponne, en souterrain, il faudra bien que les gens puissent y accéder à ce projet-là. Les personnes qui amèneraient leurs enfants dans une crèche, ils l'amènent comment ? En vélo cargo ? Oui, mais dans ce cas-là, il faut aussi un endroit pour parquer les vélos cargo. En voiture ? Oui, parce que tout le monde ne peut pas venir en m2 pour amener son enfant à la crèche. Comme tout le monde ne peut pas venir en métro au centre-ville de Lausanne, parce que tout le monde n'habite pas à deux pas d'un arrêt de bus, parce qu'il n'y a pas que les Lausannois qui fréquentent Lausanne.

Donc j'appelle vraiment ce Conseil, ici, aujourd'hui, à avoir une meilleure vision de l'avenir que l'on veut pour Lausanne. Est-ce que l'on veut un centre-ville mort, un centre-ville sans plus rien, à part finalement un accès aux transports publics. Moi, je le souhaite, si c'était possible de le faire. Aujourd'hui, ce que l'on a, ce que peut nous offrir le parking de la Riponne, c'est la liberté d'avoir un espace à disposition en surface, et c'est ce qui manque cruellement à Lausanne, c'est de pouvoir occuper une place, tout en ayant une accessibilité en souterrain, en libérant de l'espace public. Aujourd'hui, mesdames et messieurs, vous voulez supprimer un accès pour une surface, au motif que vous faites la guerre aux transports individuels motorisés. Le débat est faux parce que, demain, vous devrez bien parquer les vélos cargo, vous devrez bien accueillir les gens qui viennent côtoyer Lausanne, et tous les Lausannois ne viennent pas simplement à pied. Donc, vous l'aurez compris, le groupe PLR refusera également la résolution 4.

Mme Nawel Khemissa (EaG) : – Je remercie M. Beaud d'avoir apporté ce sujet, et je remercie mon camarade, Johann Dupuis, d'avoir introduit avec bien plus d'expertise que moi tout ce qui était lié à la dalle, les accès pour le parking, et toutes ces choses que, personnellement, je ne maîtrise pas. Donc, comme d'habitude, je vais vous parler des choses que je maîtrise, c'est-à-dire les humains.

Une des questions qui nous a préoccupés, avec le groupe Ensemble à Gauche, quand on a pu avoir accès à l'interpellation urgente de M. Beaud, c'était la question de la manière dont la place de la Riponne était actuellement coupée en deux et le fait que, comme d'habitude, les personnes les plus marginalisées, qui fréquentent la place depuis des années, vont se retrouver encore plus isolées. D'ailleurs, j'y suis passée hier. C'est assez frappant le gros mur qui est devant, le fait que le string est complètement isolé, et le fait que le nord de la place est complètement déstructuré. A l'époque, il y avait des bacs à fleurs justement. Ils ont disparu.

L'aménagement actuel des travaux va accentuer encore l'exclusion de ces populations. On va avoir des gens qui sont confinés encore plus à l'extrémité de la place, qui sont isolés dans un coin, qui vont se retrouver comme en cage, et ça va accentuer, pour nous, et pour les personnes qui sont déjà très marginalisées, et qui fraternisent et retrouvent un réseau social sur cette place, le sentiment d'être tenus à l'écart. Du coup, le risque d'accentuation des conflits est également très préoccupant pour nous, car évidemment, plus les gens sont entassés dans un coin, plus il va y avoir de conflits.

Concernant ce dernier point, la réponse de la Municipalité semble être d'augmenter la présence policière sur la place. Au sein du groupe Ensemble à Gauche, nous souhaitons qu'en parallèle, il y ait une augmentation des moyens alloués à l'animation socioculturelle sur la place de la Riponne, ainsi qu'à la prévention et à la réduction des risques. Notamment, nous souhaiterions que l'équipe socio-éducative, qui œuvre depuis maintenant dix ans à l'espace La Grenette, et qui apporte son

expertise du terrain, autant auprès des enfants et des familles qui fréquentent la place, qu'auprès des personnes qui fréquentent ce coin de rue, et maintenant son ECS, voient ses moyens d'action encouragés en renforçant ses effectifs, et en augmentant ainsi les ponts entre les différents autres services qui interviennent maintenant de manière renforcée sur la place. Je parle donc de l'ECS, de l'équipe de rue. Nous vous proposons donc une résolution.

Résolution Khemissa

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'assure que la cohabitation et la cohésion sociale au nord de la Riponne soient garanties, en augmentant l'effectif de l'équipe socio-éducative de la Grenette par un poste dévolu à garantir le maintien des ponts entre les services de rue de la Ville et ceux de l'ECS.

M. Yvan Salzmann (soc.) : – Le débat est de très bonne teneur ce soir. De très bonne tenue aussi. Je remercie M. Valéry Beaud pour avoir déposé cette excellente interpellation urgente et Mme Germond pour ses réponses.

Toute cette discussion a fait venir en moi une interrogation, et je n'hésite pas à la poser devant vous et peut-être que Mme la municipale pourra y donner réponse. Nous avons affaire à un parking privé, Inovil, et nous avons affaire, en-dessus, à l'espace public. Ce sont les ingénieurs d'Inovil qui ont donné l'alarme, en quelque sorte, par rapport à quelque chose qui était de l'ordre d'une urgence. En admettant, je ne veux pas faire de fiction, mais en admettant que cette alerte n'ait pas eu lieu, quels sont les éventuels dangers réels qu'aurait encourus la population ? On a enlevé une fontaine, quand même.

Autrement, est-ce que les ingénieurs de la Ville ont un accès plein et complet à l'intérieur du parking d'Inovil pour pouvoir procéder eux-mêmes de manière régulière, et à quelle régularité, à des mesures de sécurité ?

Mme Françoise Piron (PLR) : – J'ai une question sur la résolution 1. Je ne la comprends pas très bien. Vous voulez renforcer la portance de la dalle actuelle, mais c'est bien pour ça qu'on fait ces travaux. Donc je ne comprends pas très bien. Vous enfoncez une porte ouverte. C'est justement pour ça qu'on fait ces travaux. Ensuite, renforcer : doubler, tripler, ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'on investit combien d'argent ? Parce que je vous rappelle qu'on avait une fontaine, qui était extrêmement lourde, puisqu'on sait qu'il y avait des dalles qui étaient lourdes et de l'eau dans la fontaine. C'était déjà très lourd, et c'est bien pour ça qu'on doit renforcer cette dalle. Donc vous imaginez dans le futur, si vous avez déposé cette résolution, c'est que vous avez une vision ou bien vous voulez nous amener à une transformation de cette place, qui devrait être encore plus lourde, c'est-à-dire, vous voudriez mettre deux ou trois mètres de terre sur toute la surface ? C'est quoi ce renforcement, et qui va payer ce renforcement ?

Pour ceux qui s'imaginent qu'une dalle en béton peut être remplacée par un autre matériau, je suis tout à fait curieuse de savoir quel autre matériau que le béton ferait une dalle avec encore plus de portance que la dalle actuelle. Quel est ce matériau miracle ?

Mme Ariane Morin (Les Verts) : – J'aimerais intervenir dans le débat pour soulever un autre problème, qui concerne l'impact des travaux sur le marché. Cela a déjà été évoqué dans des interventions précédentes, mais j'aimerais revenir avec deux ou trois questions plus précises à cet égard.

Je précise d'emblée qu'à titre personnel je n'entends pas pour l'instant déposer de résolution, parce que je suis bien consciente que l'urgence a nécessité d'adapter la solution au fur et à mesure de l'évolution. Cela étant, j'aurais voulu savoir ce qui est prévu pour les prochains marchés. Il y a quelques stands qui restent tout seuls, isolés sur la place de la Riponne, ce qui a quand même un impact sur leur clientèle. Est-ce qu'il est prévu de laisser ces deux ou trois stands de maraîchers qui restent sur la place de la Riponne, à côté du musée Arlaud ? Est-ce qu'il est prévu de les laisser là, ou plutôt de les mettre avec les autres stands qui ont été déplacés à Pépinet et à la rue Centrale ?

En discutant avec les marchands de la rue Centrale, je songe particulièrement aux bouchers et poissonniers. Beaucoup sont inquiets. C'est probablement des choses qui mériteraient une adaptation. Beaucoup s'inquiètent de l'effet du soleil sur leurs produits, en particulier pour les poissons et pour la viande. Il y a peut-être des solutions qui peuvent être trouvées en redéplaçant ces stands. Il y a un effet Stonehenge, si je puis dire, qui se produit à la rue Centrale, avec le soleil

qui va directement au début du marché sur les produits, ce qui pose des questions d'hygiène. Ils bricolent avec des bâches, mais ça soulève quand même un problème.

L'autre problème aussi, c'est que l'on voit qu'il y a les stands de boulangers, qui étaient avant à la Riponne, qui ont été déplacés à la rue Centrale, côté Bessières, de l'autre côté de la rue Centrale, qui sont assez éloignés, ce qui pose de nouveau des problèmes. On sait qu'un des soucis qu'on beaucoup de ces marchands, c'est de ne plus retrouver leur clientèle. Qu'est-ce qu'il est prévu comme solution à cet égard ?

La dernière préoccupation que j'ai, c'est qu'il faut rappeler que là, on a les travaux dans l'urgence, mais cette place va faire l'objet d'un réaménagement beaucoup plus complet, vu que le réaménagement de l'îlot Riponne-Tunnel, dans le cadre duquel, et c'est, à mon avis, soit dit en passant, à l'aulne de ce réaménagement qu'il faut comprendre les résolutions déposées par M. Beaud. Mais un des problèmes pour le marché, c'est quid d'une solution qui consiste, dans l'urgence, à les déplacer à la rue Centrale, à la place Pépinet, avec un changement et adaptation des habitudes de la clientèle. Si les travaux d'aménagement en urgence de la Riponne sont terminés, on les remet sur la place de la Riponne, et puis, une année ou quelques mois après, on leur redemande de repartir. Vous pouvez bien imaginer que cela peut avoir des conséquences sur le fonctionnement du marché. Merci à la Municipalité de bien vouloir nous donner quelques explications à ce sujet.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Je vous remercie toutes et tous pour ce débat complet et intéressant. J'aimerais juste amener quelques réponses ou éclaircissements en fonction des différentes prises de parole.

Sur la deuxième résolution, sur la fermeture du trafic au nord de la place, cela ne sert à rien que je m'attarde là-dessus, parce que les positions, on les connaît, le vote aussi. Je ne pense convaincre personne ici. On ne va pas refaire tout le débat de la mobilité lausannoise. Je vais plutôt m'attarder sur les autres, en commençant par la première, qui a suscité plusieurs réactions ou questions, le renforcement de la dalle.

Aujourd'hui, ce qui est sûr, c'est qu'il y a un droit de superficie jusqu'en 2059. Donc, raisonnablement, parking de la Riponne il y aura en tout cas jusqu'en 2059. Après, contrairement à ce qu'a dit aussi M. Christie, qui nous accusait de vouloir résilier le DDP, aujourd'hui, avec les éventuelles conséquences financières, à aucun moment on n'a parlé de résilier ce droit de superficie, on a juste parlé de ne pas le prolonger au-delà de 2059. Parce qu'au-delà de 2059, qui ici peut dire s'il y aura encore des voitures, quels seront les types de voitures, comment sera géré le stationnement. En tout cas moi, je n'en sais rien. Alors, s'il y en a ici, dans la salle, qui le savent, tant mieux. Moi, je n'ai aucune idée. Ce que l'on sait aujourd'hui, c'est qu'on doit décider ce que l'on fait d'une situation qui va durer en tout cas jusqu'en 2059. Et l'objectif ici, c'est que la Ville fasse les études nécessaires, cas échéant, qu'elle finance un petit complément de travaux pour renforcer cette dalle, pour que, pendant ces trente-cinq ans, on ait un usage de la place qui soit le plus large possible.

Madame Piron, effectivement, malheureusement, on ne pourra pas mettre deux mètres de terre, comme vous le dites, parce que, quoi qu'il arrive, on a une dalle, et puis dessous, on a des piliers qui soutiennent la dalle. Et puis, en général, la statique d'un ouvrage comme ça permet une surcharge de la dalle jusqu'à un certain niveau, mais, après, ça veut dire que c'est les piliers qu'on fragilise. Et ça, c'est clair qu'on ne peut pas se le permettre. Donc c'est là où les ingénieurs doivent travailler et trouver les solutions. Mais, en général, pour renforcer un petit peu l'importance de la dalle, ce qui nous permettrait d'avoir un peu de terre, mais largement pas les quantités que vous avez évoquées, ça peut être, dans certains cas, dans des dalles de parking, ça peut être simplement quelques centimètres de béton supplémentaires qui pourraient permettre une portance supplémentaire déjà intéressante pour avoir des usages différents et plus végétalisés en surface. Donc c'est vraiment ça, l'objectif derrière. C'est vraiment de pousser pour qu'on fasse ça.

Quand on nous dit qu'on met la charrue avant les bœufs, si on ne fait pas ça, aujourd'hui, on a la chance, et c'est là l'opportunité de ces travaux, finalement, c'est qu'on ouvre tout. Donc ça coûtera beaucoup moins cher de venir rajouter quelques centimètres de béton aujourd'hui que tout est ouvert, qu'une fois que le résultat du concours sera connu en janvier de l'année prochaine, et au-delà, dans quelques années, quand il y aura les travaux de la nouvelle place, si c'est à ce moment-là qu'on doit complètement réintervenir dessus, ça coûtera beaucoup plus cher que de le faire

aujourd'hui. Donc, profitons de ces travaux pour se donner un maximum d'opportunités pour le futur. Donc voilà, ça, c'est pour la première.

La deuxième, je ne vais pas plus la commenter. La troisième, je ne crois pas qu'il y ait eu beaucoup de réactions, si ce n'est peut-être Mme Bérard, qui disait qu'on voulait imposer un projet à un acteur privé qui fait ses travaux. Mais en réalité, l'acteur privé, Inovil, est censé remettre en état la place exactement dans son état actuel, ou alors à un prix équivalent à l'état de la place avant les travaux. Donc après, en fonction de ce qu'on choisit, si ça coûte plus cher, ça serait aussi assez logique qu'il y ait une part qui soit prise par la Ville de Lausanne. Ça, c'est des discussions qui doivent avoir lieu, mais il ne s'agit pas aujourd'hui d'imposer. Il s'agit de travailler en bonne intelligence ensemble entre la Ville de Lausanne et Inovil pour qu'on profite de ces travaux urgents pour adapter cette dalle et ce revêtement.

Et puis enfin, rapidement sur le DDP, parce que ce qui est quand même important de dire ici, sur ce droit de superficie, souvenez-vous du débat qu'on a eu ici sur mon postulat, qui demandait justement de récupérer les parkings privés à usage public. Mme la municipale Florence Germond était d'ailleurs enchantée de ce postulat, et puis dans son rapport-préavis, malheureusement, je n'ai pas de citation ou de texte de son intervention ici, mais c'est vrai qu'elle était aussi très enthousiaste par rapport au fait de récupérer ces parkings à l'issue du droit de superficie. Pourquoi ? C'est qu'aujourd'hui, on privatise des bénéfiques. Ce stationnement public, c'est une tâche de la collectivité. On l'a donné à des entreprises privées qui font des bénéfiques conséquents, alors que si la Ville les récupère et les exploite elle-même, ça lui permet de mieux contrôler le stationnement, puis ça lui permet aussi d'encaisser ces sommes-là. Donc ça semble juste raisonnable de ne pas prolonger ce DDP, en cohérence avec les décisions qui ont été prises par ce Conseil ces dernières années.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Une partie des éléments ont déjà été évoqués par M. Beaud. Je vais essayer de répondre à vos interventions et à vos questions. Rappeler que des travaux sur la transformation pour la réhabilitation de la place de la Riponne sont en cours maintenant depuis un certain temps, vous le savez. Il y a des démarches participatives, un concours qui est en cours. Donc ce n'est pas aujourd'hui que la Municipalité découvre, ou met sur la table un projet de requalification de la Riponne. Vous savez qu'on y travaille depuis de nombreuses années.

Et puis, aujourd'hui, cette situation, qui était inconnue de la Municipalité également il y a quelques semaines encore de cela, cette situation, nous souhaitons la gérer au mieux, en ayant d'une part travaillé sur les schémas de mobilité pour ma direction, mais aussi la direction de M. Hildbrand, qui a énormément travaillé pour la question de la réorganisation des marchés. Mais l'objectif est d'aller dans le sens qui vient d'être évoqué, de saisir cette opportunité. Comme cela a été dit, si toute la place est ouverte, on peut profiter de cela pour renforcer, par exemple, la dalle, avec les contraintes que j'évoquais, pour répondre à Mme Piron. Il y aura des contraintes vraiment physiques qui nous seront imposées en fonction de la structure de l'ouvrage, et puis, potentiellement aussi, des contraintes financières. Je disais que nous n'avions pas encore les évaluations financières dans les réponses aux questions de M. Beaud. Donc tout cela est à venir ces prochains temps.

Par rapport aux accès de nos ingénieurs, nos ingénieurs ne vont pas aller faire les contrôles dans le parking. Ce n'est pas leur rôle et ce n'est pas la responsabilité de la Ville. C'est un ouvrage qui est mis en DDP, et les responsabilités, c'est aussi important de le dire, les responsabilités justement de la portance de la dalle sont clairement à la société Inovil. Ils ont pris leurs responsabilités en lançant ces travaux cet été, depuis quelques semaines.

Sur les pavés béton, c'est aussi une des questions. Les pavés béton ne vont pas être réutilisés sur la place, par contre, ils vont être recyclés. C'est l'information que nous a donnée la société qui conduit les travaux. Je le rappelle, ce n'est pas la Ville qui les conduit, c'est Inovil. Cela a été une de nos préoccupations dès le début, et nous avons, en réponse à nos questions, nous avons été informés que ces pavés seraient mis dans une décharge dans la région, et puis seraient recyclés vraisemblablement pour refaire du béton.

Pourquoi ils ne seront pas réutilisés directement sur la place ? Parce que nous devons aller maintenant rapidement, donc il faut ouvrir toute la partie est de la place, il faut enlever le substrat qui est là, il faut remettre une couche de renforcement de la dalle, pour qu'elle puisse avoir plus de portance, et puis ensuite il faut faire ce que les ingénieurs appellent l'étanchéité, et l'étanchéité doit être faite au maximum possible d'un seul tenant. C'est pour ça qu'il faut laisser toute cette partie de

la place ouverte, et cette étanchéité ne peut malheureusement se faire que jusqu'à un certain niveau de température. Donc nous devons absolument arriver avant l'hiver pour faire l'étanchéité de cette place, donc courant novembre. Cela va évidemment un peu dépendre de la météo. Et donc s'il s'était agi de sortir des pavés pour les réutiliser, il était impossible de tenir ces délais-là. Cela n'aurait pas été de quelques semaines supplémentaires que le projet ait été retardé, mais jusqu'à la bonne saison ensuite. Il aurait fallu quasiment laisser les trois mois d'hiver la place ouverte sans refaire l'étanchéité. C'est pour ça que la variante de ne pas réutiliser les pavés de bétons a été rapidement prise, mais bien sûr de se soucier de leur cycle de vie et du recyclage. Par contre, le nouveau revêtement, comme je le disais en réponse à M. Beaud, n'a pas encore été déterminé. Il y a des analyses diverses qui sont faites par les services actuellement.

Pour les personnes toxicomanes, l'emplacement où elles séjournent aujourd'hui est impacté par la deuxième partie des travaux. Bien évidemment que nous sommes en train de réfléchir à une solution pour gérer cette situation. Mme Moeschler aura l'occasion d'en dire un peu plus tout à l'heure lors de la réponse à l'autre interpellation urgente que vous avez déposée.

Enfin, concernant la jurisprudence, quelle jurisprudence ? Celle qui nous est parvenue et qu'on a analysée, c'est une jurisprudence par rapport à ces taxes d'occupation du domaine public qui définissent que le montant ne doit pas être disproportionné par rapport aux dommages équivalents à d'autres tarifs potentiellement aussi d'usage ou de location d'espaces publics. Donc c'est cette analyse-là que nous devons faire pour avoir une situation qui est solide juridiquement. Une de vos questions, le coût de la résiliation anticipée, alors je ne l'ai pas comme ça à la volée, cas échéant, je devrais aller le chercher, mais M. Beaud a bien aussi précisé que ce n'est pas une résiliation anticipée qu'il demande, mais une non-prolongation. J'espère avoir répondu à vos questions par mon intervention.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je réponds volontiers à la question de Mme Morin en lien avec le marché. Tout le monde est passionné par le marché en fonction de ses propres cheminements au sein de celui-ci, en fonction de son lieu de domicile.

Les démarches qui ont été faites l'ont été dans l'urgence au vu des décisions qui devaient être prises. De ce point de vue là, la Municipalité a validé des déplacements minimaux, c'est-à-dire qu'on ne déplace que ce qui est nécessaire et on garde des regroupements par produits ou prestations. C'est le cas de boucheries, poissonneries, c'est le cas des produits de boulangerie. Il n'y a pas eu de maraîchers qui ont été déplacés. Des solutions ont été trouvées à la place Pépinet et à la rue Centrale, ainsi que vers le Rôtillon. Notre but est de déplacer le moins possible les différents marchands, puisque leur clientèle, leurs clients, ne se repère pas forcément par rapport à leur nom et autre, mais souvent par des emplacements. Donc l'idée est de les bouger le moins possible. Maintenant, une partie est contente de leur emplacement, d'autres ont des soucis liés à l'ensoleillement. Nous travaillons sur ces questions, parce qu'il est possible de faire des rocade ou des déplacements le plus simples possible.

Nous cherchons des solutions pour les marchands non alimentaires, qui n'ont pas trouvé de solution à ce jour. Une consultation individuelle est en cours. La solution qui est la plus probable, c'est du côté de la place du tunnel. Et puis de l'autre côté, voir quelle est la situation des marchands qui sont encore à la Riponne. Est-ce que cette situation est intéressante pour eux ? Est-ce qu'elle est trop dégradée par rapport à l'évolution de la situation ? Nous avons des problèmes particuliers, parce que vous avez des cheminements importants. La station de la Riponne est très utilisée du point de vue du métro, et ce n'est pas forcément un mauvais emplacement, quand bien même il n'y a pas tout le reste du marché comme on l'a connu avant.

Voilà pour la situation actuelle des consultations et du travail en cours. Sur la solution future, elle dépendra également de consultations des marchands eux-mêmes, de la situation globale de l'organisation du marché, du nombre de marchands intéressés. Il est trop tôt pour se prononcer sur l'évolution. Encore une fois, ce que nous avons compris des échanges avec les différents marchands et marchandes du marché, c'est que le moins on se déplace, mieux c'est.

Mme Françoise Piron (PLR) : – Désolée de m'exprimer maintenant, mais en fait, j'avais poussé sur le bouton avant les réponses de la Municipalité. Je voulais juste répondre à M. Beaud, que je remercie d'avoir répondu à mes questions. Cela dit, il ne faudrait pas faire croire à cette assemblée que couler quelques centimètres de béton sur une dalle existante, c'est comme ça qu'on va renforcer la portance de la dalle. Il faut peut-être probablement revoir toute la structure.

On ne va pas faire une bataille d'experts ce soir, mais je pense que c'est quelque chose qu'on devra envisager financièrement, si toutefois cette première résolution est acceptée par le plénum. Cela posera quand même des questions de complexité des choses et de relations avec le propriétaire actuel.

M. Valentin Christe (UDC) : – Peut-être juste pour rebondir brièvement sur ce qu'ont dit M. Beaud et Mme la municipale Germond. Puisque M. Beaud semble m'imputer le fait que je reprocherais à sa résolution de vouloir résilier de manière anticipée le DDP, ce n'est évidemment pas ça dont il est question. Ce n'est pas non plus ce que j'ai dit. J'en ai fait, il me semble, la lecture qui s'imposait de faire. Je rappelle simplement que l'indemnité équitable qui est due par le superficiant au superficiaire, selon les articles 779 c) et d) du Code civil, désolé d'être un peu technique, est due que le droit de superficie prenne fin « naturellement », c'est-à-dire à l'issue de la durée qui est prévue, ou qu'il soit résilié de manière anticipée.

J'entends bien que la Municipalité n'a pas ce soir l'information précise sur le coût de la disposition, mais il me semble quand même que le Conseil communal devrait savoir combien il en coûterait à la Ville en cas, que ce soit, encore une fois, de résiliation anticipée ou d'expiration naturelle du droit de superficie, combien il en coûterait à la bourse communale que le parking revienne finalement dans le patrimoine de la Commune. Donc peut-être que la Municipalité peut nous transmettre cette information par courriel dans les prochains jours si elle ne l'a pas à disposition là maintenant.

Mme Romane Benvenuti (Les Verts) : – Je voulais juste prendre la parole pour réagir à la résolution déposée par Ensemble à Gauche. Dire que nous partageons les préoccupations émises sur le risque d'exclusion et de marginalisation accrue des personnes en situation de toxicodépendance sur la place. On aurait peut-être souhaité avoir des informations sur l'état des ressources du personnel au sein et en dehors de l'espace de consommation sécurisé avant de pouvoir voter cette résolution, mais j'imagine qu'on aura l'occasion de discuter de ça plus tard dans la soirée. On soutiendra cette résolution, et on se réjouit de pouvoir discuter de ce sujet-là de manière plus approfondie plus tard.

M. Jacques Pernet (PLR) : – Cher monsieur Beaud, on connaît votre avis sur les parkings privés. C'est l'un de vos chevaux de bataille, d'ailleurs, tout comme la Blécherette.

Mais vous vous trompez, la Ville n'est pas perdante avec ces parkings qui sont au bénéfice d'un DDP. Ce n'est pas correct de dire qu'elle privatise les bénéficiaires. C'est votre avis. La Ville, elle encaisse une redevance fixée par DDP, donc elle gagne de l'argent. La question que nous devrions plutôt nous poser c'est : est-ce que la devance est adaptée ou est-ce qu'elle est trop basse ? Mais ça, ça n'a rien à voir avec votre postulat, qui dit que la Ville est perdante avec ces parkings en DDP.

Si vous municipalisez les parkings qui sont privés, on remarque que lorsqu'une collectivité publique se charge elle-même de gérer des biens à des fins commerciales, elle ne fait souvent pas de bénéfice ou elle le fait mal. Etre fonctionnaire n'est pas de facto être un entrepreneur, tout comme être un entrepreneur n'est pas de facto être un fonctionnaire. Donc chacun son métier. C'est un métier qui est professionnalisé par des sociétés qui font ça et qui le font bien. Je doute que la Ville le fasse mieux. Et même probablement avec moins de rentrées qu'avec un DDP qui est adapté.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Très rapidement, effectivement, il y a une redevance. Je n'ai plus le montant en tête, mais il était dans une réponse à une interpellation de, à l'époque, conseiller communal, M. David Payot, qui avait interrogé la Municipalité il y a une dizaine d'années sur ces redevances. En fait, ces redevances sur ces parkings sont relativement faibles. Vous dites qu'il faut voir si on ne peut pas les renégocier. Mais on sait comment c'est. Le droit de superficie va jusqu'en 2059. A part changement important de la situation, on sait qu'on ne peut pas renégocier ces redevances. Donc on doit, malheureusement, faire avec ces redevances très basses jusque-là.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Juste pour répondre à M. Christe. Comme évoqué, je n'ai pas ce chiffre ici, dans le cadre de ce débat. En tout cas, ce que je peux vous dire, puisque nous sommes en train d'en discuter pour le DDP de Montbenon, il y a les règles génériques, puis il y a toujours les règles spécifiques qui s'appliquent lors du cadre d'une négociation ad hoc avec les contraintes et les enjeux. Donc là, il y a différents éléments qu'on doit prendre en considération. Par contre, ce que je peux vous assurer, c'est que la Municipalité, si, et on l'a dit dans le débat, le DDP est de compétence de votre Conseil, évidemment que si un quelconque

changement du DDP et de sa durée d'une potentielle résiliation était proposé à votre Conseil, tous ces chiffres vous seraient donnés dans le cadre de ce préavis.

Le Conseil, par 51 oui, 15 non, et 7 abstentions, adopte la résolution 1 de M. Beaud.

Le Conseil, par 51 oui, 21 non, et 3 abstentions, adopte la résolution 2 de M. Beaud.

Le Conseil, par 59 oui, 11 non, et 6 abstentions, adopte la résolution 3 de M. Beaud.

Le Conseil, par 45 oui, 23 non, et 8 abstentions, adopte la résolution 4 de M. Beaud.

Le Conseil, par 49 oui, 23 non, et 3 abstentions, adopte la résolution de Mme Khemissa.

(insérer délibéré)

La séance est levée à 20 h.

TEXTE PROVISOIRE

Deuxième partie

Membres absents excusés : Mme Virginie Cavalli ; Mme Derya Celik ; Mme Sima Dakkus ; Mme Paloma Graf ; M. Nicolas Hurni ; M. Mountazar Jaffar ; M. Jean-Blaise Kalala ; M. Yusuf Kulmiye ; M. Pedro Martin ; M. Johan Pain ; Mme Karine Roch ; M. Serge Talla ; M. Joël Teuscher ; Mme Constance Von Braun ; M. Vincent Vouillamoz ; Mme Diane Wild

Membres absents non excusés : Mme Pauline Blanc ; M. Matthieu Carrel ; Mme Alice Girardet ; M. Elouan Indermühle ; Mme Josée Christine Lavanchy ; M. Olivier Marmy ; Mme Clara Schaffer

Membres présents	76
Membres absents excusés	16
Membres absents non excusés	57
Membre démissionnaire	1
Effectif actuel	99

A 20 h 30, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

Postulat de M. Joël Teuscher « Un guide communal pour les funérailles des Lausannois.e.s »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

La discussion n'est pas demandée.

(insérer délibéré)

Postulat de Mme Tatiana Taillefert « Des zones de silence »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

La discussion n'est pas demandée.

(insérer délibéré)

Postulat de Mme Anaïs Timofte « Des prix accessibles à toutes et tous dans les cafés et restaurants dont la Ville est propriétaire »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

Un membre demande le renvoi en commission.

La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

Postulat de M. Louis Dana « Correspondants de nuit : 10 ans, l'âge de raison ? »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

Un membre demande le renvoi en commission.

La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

Postulat de Mme Nawel Khemissa « Des fêtes de fin d'année plus joyeuses pour les enfants vivants avec le minimum vital du Revenu d'insertion »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

Un membre demande le renvoi en commission.

La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

Postulat de M. Joël Teuscher « Des fontaines à eau pour Lausanne »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

La discussion n'est pas demandée.

(insérer délibéré)

Postulat de M. Nicola Di Giulio « Jumelage Lausanne - Paksé City : L'Olympisme, un pont entre les continents ! »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

Un membre demande le renvoi en commission.

La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

Postulat de Mme Anaïs Timofte « Pour une réelle consultation du Conseil communal dans les décisions de privatisation des services publics »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

Un membre demande le renvoi en commission.

La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

Postulat de Mme Anna Crole-Rees « Palud : plus qu'un arbre de la liberté ! »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

La discussion n'est pas demandée.

(insérer délibéré)

Postulat de M. Jacques Pernet « Pérenniser la piscine en eau ouverte au large du Quai d'Ouchy »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

La discussion n'est pas demandée.

(insérer délibéré)

Interpellation urgente de Mme Nawel Khemissa (EàG) et consorts « Emménagements sous pression aux Plaines-du-Loup »

Développement

(insérer doc)

Mme Nawel Khemissa (EàG) : – Je vais commencer par vous demander d'être super sympathique avec moi, parce que je suis juste très, très, très fatiguée. Je ne sais pas si des gens ont pris le temps de lire cette interpellation. Je vais donc vous en faire un résumé.

On a été interpellé avec le groupe Ensemble à Gauche pendant l'été, suite à des emménagements qui se sont faits dans le quartier des Plaines-du-Loup, et des emménagements qui se sont faits avec énormément de pression sur les locataires. Je vais juste vous faire un résumé des choses qu'on nous a rapportées. Ce qui nous a été rapporté en particulier, c'est des temps d'attente qui étaient énormes, par exemple entre le moment où les personnes déposaient leur dossier de candidature pour avoir accès à un appartement et le moment où on leur donnait une réponse. On nous a parlé de deux à trois mois parfois de délai entre le moment où le dossier était déposé et le moment où les personnes obtenaient une réponse, donc simplement une communication sur l'état de leur dossier ; pas du tout une réponse positive ou négative, juste une réponse.

A part ces temps d'attente très, très longs, on a eu d'un coup des temps d'attente très, très courts. Cela veut dire que des gens qui étaient en attente pour avoir un appartement au quartier des Plaines-du-Loup, après avoir attendu deux à trois mois avec beaucoup d'incertitudes sur leur sort, d'un coup, il fallait que les gens se dépêchent de décider. Ils avaient deux semaines pour décider s'ils voulaient ou non prendre cet appartement, parfois sans avoir eu le temps de le visiter. On leur demandait de se décider dans les deux à trois semaines qui suivaient, est-ce que vous voulez ou pas prendre cet appartement, par exemple pour le 1^{er} juin, sans avoir visité l'appartement, sans avoir pu avoir d'informations sur la taille du logement. Parmi les choses qu'on nous a rapportées, des gens qui ont pu demander des informations, on leur a fourni des plans. On a des gens qui ont dû se décider en se basant simplement sur des plans.

Ces délais devenaient très courts au moment où les baux étaient attribués, on demandait aux gens de se prononcer sur la signature, sans visite préalable, comme je l'ai déjà dit. On nous a remonté des histoires d'état des lieux qui servaient de visite de l'appartement. Des gens ont été obligés de signer des baux à loyer sans avoir vu les appartements. Ils ont découvert leur appartement au moment où on leur a proposé l'état des lieux. Pour être claire, on parle parfois de délais de deux semaines entre la nouvelle de l'attribution d'un appartement, la signature du bail, l'état des lieux, qui sert de visite, et l'emménagement. Tout ça réuni ensemble, on trouve, au groupe Ensemble à Gauche, que ce n'est absolument pas correct de traiter des personnes comme ça, de manière souvent peu chaleureuse, malheureusement. Ce qui peut donner le sentiment aux locataires qu'il existe une forme de mépris à leur rencontre. On s'est beaucoup posé la question des manquements de communication, que l'on considère être importants, qui concernent non seulement les logements gérés par la Ville de Lausanne, mais aussi les logements gérés par la Ville de Lausanne au sein de certaines coopératives situées dans les Plaines-du-Loup.

Autre point important, si l'écoquartier vise la mise en valeur de la mobilité douce et de la multimodalité, il semble que l'absence de macarons de stationnement dans le quartier suscite de vives inquiétudes et complique le quotidien, notamment pour les résidents qui dépendent d'un véhicule pour des raisons d'organisation professionnelle ou familiale. Ce qui est superbe dans le projet de l'écoquartier, c'est qu'il vise à promouvoir des modes de vie plus durables, à incarner une cohésion sociale plus forte entre les personnes qui vivent avec des pouvoirs d'achat très différents parmi les couches de la population lausannoise. C'est à saluer, vraiment, c'est très porteur d'espoir. Pourtant, nombreux sont les habitants qui ont été confrontés à des contraintes spécifiques et qui se sont vu imposer des traitements qu'on ne tolérerait pas si ça se passait sur le marché privé de l'immobilier.

Il apparaît donc que la Ville n'a pas suffisamment pris en compte un certain nombre de situations particulières que cette manne d'habitants allait mettre à mal, laissant ainsi certains locataires sans solution adaptée à leurs besoins. Je suis obligée d'ajouter que malheureusement, et comme toujours, ce sont les personnes les plus fragilisées qui font les frais de ces failles. Celles qui sont en

attente d'un logement depuis longtemps, qui s'épuisent en dépôt de dossiers, celles qui ne peuvent pas se permettre de mettre un mois de salaire dans leur déménagement, plus le fait de devoir payer un loyer à double faute de pouvoir respecter les délais de résiliation qu'on leur a imposés, celles qui doivent trier dans l'urgence le contenu d'un trois ou quatre pièces dans lesquelles elles ont parfois conservé trente ans de vie, et qui vivent comme un traumatisme de devoir agir dans la précipitation. Celles qui pensent qu'elles ont déjà tellement de chance d'avoir obtenu un bail à loyer qu'elles n'osent même pas demander si elles peuvent utiliser plus que la buanderie de leur immeuble, qui est dans une coopérative. Face à ces constats, plusieurs questions se posent quant à l'accompagnement des locataires dans ce processus.

Réponse de la Municipalité

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Madame la conseillère communale, tout d'abord, mes remerciements, parce que dans votre texte figure la mise en lumière positive de la construction de ces nouveaux logements et de la politique du vivre ensemble que la Ville de Lausanne mène depuis de nombreuses années avec ses partenaires et notamment la Société immobilière lausannoise pour le logement, la SILL, 100% Ville de Lausanne, et dont il est question dans cette interpellation urgente.

Toutefois, d'emblée, j'aimerais, pour camper le décor, revenir sur un élément assez fondamental que vous avez évoqué dans votre interpellation urgente, sous la forme d'irrégularité. Il n'y a pas eu d'un point de vue formel et juridique d'irrégularité constatée dans le cadre de cette mise en valeur aux Plaines-du-Loup. Pour rappel, la politique du logement et de l'habitat de la Ville de Lausanne vise à promouvoir et à préserver le parc de logements qui répondent aux besoins et aux moyens de sa population, en alliant équité, accessibilité et durabilité. La mise en valeur d'un nombre important de logements, soit dans le cas présent de cette interpellation urgente, 104 logements de la SILL pour cette étape de la pièce urbaine B aux Plaines-du-Loup, s'échelonne inévitablement sur de nombreux mois.

Les annonces sont parues sur le site internet de la SILL à fin février pour une entrée des locataires entre juin et septembre. Rien que pour ces 104 objets mis sur le marché, nous avons reçu et dû traiter 6000 demandes. Ça permet déjà de repositionner la perception qu'on peut avoir sur le travail à accomplir et le temps qu'il faut pour le faire. Sur ces 6000 dossiers, 1730 ont été présentés à la commission d'attribution puisque, vous le savez, les règles de la commission d'attribution, c'est d'avoir plusieurs dossiers pour un objet. Ainsi, ce qu'on peut dire, c'est qu'entre la réception, l'enregistrement, l'analyse d'un grand nombre de dossiers, ça nécessite effectivement des temps assez longs pour faire le travail dans les règles de l'art. Vous l'avez très bien décrit aussi en présentant votre interpellation urgente, Madame Khemissa, c'est un peu le lot de ces mises en valeur de constructions neuves. C'est des temps longs au départ, puis après, des temps rapides. Je crois que vous avez bien saisi que cette dynamique est à l'œuvre sur, encore une fois, et on aura l'occasion d'en discuter, toutes les nouvelles constructions qui sont mises sur le marché.

S'agissant toujours de ce facteur temps soulevé à différentes reprises, les traitements dépendent de plusieurs facteurs, tels que l'attractivité de certains logements par rapport à d'autres ou encore l'avancement du chantier. S'agissant du processus d'attribution, précisons que dès qu'un nombre suffisant de dossiers est atteint, le logement est proposé à la commission d'attribution et le ménage candidat retenu est aussitôt avisé. Le logement attribué est retiré du site internet de la SILL, qui a toujours été tenu à jour pendant l'ensemble de ces mois, c'est-à-dire de fin février à septembre.

L'avancement du chantier et la disponibilité échelonnée des logements ont également influencé sur le calendrier, les attributions des logements au 1^{er} juin intervenant prioritairement par rapport à celles de septembre. Néanmoins, les ménages candidats avaient en tout temps pu s'adresser au Service des gérances par une ligne téléphonique, des adresses mail dédiées, afin d'obtenir des renseignements. Si les durées entre le dépôt d'un dossier et l'attribution d'un logement ont pu être variables d'un logement à un autre en raison des éléments que je viens d'énoncer, c'est un point important, il y a systématiquement un délai minimum d'un mois qui a été respecté entre l'annonce de l'attribution et l'emménagement, et non deux semaines, comme vous l'évoquez à la tribune. Il s'agit d'un délai courant pour l'ensemble des logements, ce qui correspond au délai nécessaire à la restitution de l'ancien appartement.

Mme Nawel Khemissa (EàG) : – Merci pour votre réponse. Du coup, une partie de vos réponses se trouve déjà dans cette réponse. Quelle est la politique de la Ville concernant les visites des appartements avant la signature du bail ? Comment ça se passe depuis le printemps dernier ? Est-ce qu'il est prévu de garantir aux futurs locataires une visite préalable pour évaluer tous les aspects du logement ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Vu la pénurie de logements, sur laquelle je pense qu'on est tous d'accord, notre politique au Service des gérances est de mettre à disposition des ménages les appartements le plus vite possible, dès qu'ils sont construits. Là, on est vraiment dans une dynamique et la discussion de ce soir a lieu sur de nouvelles constructions.

Vu la nécessité de ne pas laisser vacants des appartements afin de gérer de manière efficiente le mandat que le Service des gérances a de la SILL, concernée dans cette interpellation urgente, notre politique au Service des gérances, c'est bien de mettre en valeur le plus rapidement possible pour qu'on soit aussi, et c'est le cas dans ce mandat de tiers, apprécié de manière à voir notre travail de manière efficace. Changer de manière de faire pour de nouvelles constructions reviendrait à demander au Service des gérances de retarder la mise à disposition d'appartements pour les ménages qui en ont vraiment besoin, vous l'avez aussi souligné, et de laisser une vacance qui ferait perdre des revenus locatifs à notre mandant, la SILL. Vous conviendrez qu'une telle demande, aujourd'hui, au Service des gérances, après les efforts que nous fournissons pour pallier les manquements qu'on avait nous-mêmes aussi portés quand on a parlé de la question du mandat de la CPCL, ne paraît quand même pas soutenable à l'heure actuelle.

On opère aujourd'hui au Service des gérances, et la gestion de ce mandat en atteste, une opération de gouvernance et de revisitation, si vous me passez l'expression, de gouvernance en profondeur, et, encore une fois, la manière d'avoir géré cet objet, ces 104 logements des Plaines-du-Loup, 6000 dossiers en quelques mois, c'est quand même une démonstration que, sur ce mandat, nous travaillons de manière efficiente.

Par ailleurs, comme vous l'aviez évoqué, j'ai déjà amorcé la discussion dans le cadre du préambule, c'est une pratique qui n'est pas nouvelle, qui n'est pas étrange ou différente de ce qu'on peut voir sur le reste du marché et, encore une fois, elle est liée aux nouvelles constructions. Je le rappelle comme une évidence, mais des fois c'est bien de rappeler les évidences. Pour les objets qui sont déjà construits, les objets existants, bien entendu que des visites sont proposées, ce qui n'a pas pu être le cas ici. On aura l'occasion d'y revenir.

Pour terminer sur cette première question, un élément très factuel justement, pour ces nouvelles constructions, il est aisé de comprendre que les calendriers étaient très serrés, les immeubles sont en chantier jusqu'à la dernière minute, et puis, il y a une question de sécurité qui est très accrue quand on est sur de nouvelles constructions de ce type-là, qui ne permettent pas de visiter des appartements.

Par contre, où j'abonde dans votre sens, c'est qu'on a peut-être, vous vous en souvenez, quand on a mis en valeur le quartier des Fiches au nord de la ville, là, le contexte de la parcelle, l'accessibilité de la parcelle nous avait permis d'isoler un bâtiment, avec des contraintes de sécurité assez fortes, mais qui avait permis de faire des visites d'appartements témoins. Quand on peut, on le fait. Là, en l'occurrence, sur les Plaines-du-Loup, c'est un peu plus complexe, encore une fois, pour des raisons de sécurité, c'est ça qui dicte cette possibilité, mis à part le fait qu'on est toujours à flux tendu sur les derniers moments de livraison des appartements. C'est la raison pour laquelle on ne fait pas visiter.

Mme Nawel Khemissa (EàG) : – Est-ce que j'ai le droit de répondre ou est-ce que je dois continuer avec les questions ?

Le président : – Il faut poser vos questions. On ouvrira la discussion par la suite.

Mme Nawel Khemissa (EàG) : – Quelles mesures sont prises pour permettre aux locataires d'organiser leur déménagement dans des conditions qui sont raisonnables et respectueuses de leur situation personnelle ? On ne peut pas demander à des gens de déménager comme ça.

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Comme je l'ai évoqué, contrairement à ce qui a été dit, ce n'est pas deux semaines qui ont été laissées entre

l'annonce de l'attribution et le déménagement, mais en tout cas un délai d'un mois ou plus en fonction des types de logements qui ont été pris.

Comme je l'ai déjà évoqué, et puis on peut le regretter, c'est sûr, mais c'est quand même une manière efficiente et une situation Win-Win à la fois pour les locataires et pour ceux qui mettent à disposition ces appartements, c'est un délai court, mais c'est un délai qui est usuel et qui correspond à la bonne pratique. Par ailleurs, afin de respecter les directives municipales des logements, un nombre suffisant de dossiers doit être présenté, comme je l'ai déjà évoqué, à la commission d'attribution, qui statue sur le ou la candidat-e, le ménage candidat, répondant aux critères définis par ces directives.

Toutefois, je le rappelle encore une fois, il a été précisé qu'un délai d'un mois a été respecté pour que les ménages sélectionnés puissent disposer d'un délai afin de restituer leur ancien appartement. Encore une fois, on sent bien, et on aura l'occasion de le redire dans la discussion, c'est vrai que c'est court, mais c'est quand même ce qu'il y a de plus efficace dans la manière de traiter des deux côtés ces objets, encore une fois, qui sont liés à de nouvelles constructions.

Mme Nawel Khemissa (EàG) : – Désolée, madame Litzistorf, ce serait sur le marché privé, on aurait des associations de locataires qui se lèveraient pour dénoncer ce genre de pratique.

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Je pense qu'on fera la discussion après, et peut-être que les représentants des associations de locataires me diront si juridiquement on est dans les plots, si vous passez l'expression, ou pas. Encore une fois, ce sont des pratiques usuelles. On verra peut-être les implications dans la suite de vos questions, qui sont aussi intéressantes, et peut-être les réponses viendront aussi alimenter le débat.

Mme Nawel Khemissa (EàG) : – Donc, en l'absence de visite préalable, quels mécanismes de recours sont offerts aux locataires en cas de découverte de défauts ou de non-conformité après l'entrée dans le logement ? Est-il prévu de permettre plus de flexibilité pour les futurs locataires en tenant compte de leurs contraintes personnelles et professionnelles ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Je crois que j'ai décalé un peu les réponses aux questions, et puis il y a une question qui a peut-être sauté entre les deux sur la justification de l'imposition des dates de déménagement. Je fais tout d'une traite.

Le Service des gérances tient compte des évidences scientifiques dans sa pratique : déménager est l'un des principaux facteurs de stress de la vie, précédé seulement par le divorce et le décès d'un être cher. Ainsi, au vu des 104 logements mis en location pour faciliter l'emménagement, un créneau horaire a été transmis à chaque locataire pour que chacun puisse bénéficier personnellement d'une place devant l'immeuble et de l'usage exclusif de l'ascenseur. Cette solution a déjà été adoptée à plusieurs reprises et est appréciée par les locataires.

Plus finement également, le jour et les jours de déménagement, pour assurer le soutien aux locataires, un agent de sécurité a été mandaté par la SILL afin de faciliter les choses. Par ailleurs, il y a aussi un postulat sur l'importance des concierges. Là également, les concierges professionnels étaient à disposition sur le site les jours de déménagement.

Pour en revenir à votre dernière question, un maximum d'informations a été publié sur le site de promotion de la SILL. Je crois que vous avez dit en préambule de votre interpellation qu'on ne savait pas à quoi on avait affaire. Sur le site de la SILL, il y avait toutes les informations sur l'ensemble des appartements. En outre, un état des lieux d'entrée en présence des locataires a été effectué pour tous les appartements, comme à chaque fois. Et par la suite, et là pour répondre précisément à un point important de votre question, et conformément aux dispositions légales en la matière, les locataires ont la possibilité d'annoncer tout défaut technique du logement à la régie, qui est ensuite transmise à la direction de travaux afin d'y remédier.

C'est d'autant plus important que vous posez la question, notamment parce qu'on est dans des nouvelles constructions et la question est légitime. Les droits de locataires, c'est important et c'est la seule chose qu'il faut retenir, ne sont absolument pas diminués ni altérés parce qu'il n'y a pas eu de visite préalable. Bien entendu qu'avec l'état des lieux et les discussions qui s'ensuivent, il est possible de préserver les droits des locataires.

Mme Nawel Khemissa (EàG) : – Un point important, justement, qui nous avait été remonté, c'est qu'il y a plusieurs coopératives dans l'écoquartier, dont un certain nombre de logements sont gérés

par la Ville de Lausanne. J'ai l'exemple de la coopérative Le Bled, où, sur 75 appartements, il y en a sept qui sont gérés par la Ville. Ça veut dire à peu près 10%. Les coopérateurs de cette coopérative nous ont remonté qu'ils s'étaient retrouvés un peu dépourvus en voyant arriver leurs nouveaux voisins, en se rendant compte que leurs voisins n'avaient pas du tout été informés sur le fait qu'ils rejoignaient une coopérative, qu'ils n'étaient pas obligés de devenir membres de cette coopérative, mais qu'ils avaient des droits. Malheureusement, ça crée une forme de ségrégation dans un certain nombre de coopératives, parce que certains locataires n'étaient pas bien informés sur leurs droits. Donc, ma question est, comment la Ville explique-t-elle que ces informations n'aient pas suivi, sachant que le Service des gérances a reçu normalement des documents concernant le fonctionnement de chaque coopérative, ceci dans le souci d'assurer une qualité de vie égalitaire entre les locataires coopérateurs et ceux qui n'étaient pas coopérateurs ? Du coup, comment la Ville explique-t-elle que ces informations n'aient pas suivi et comment prévoit-elle de garantir que les personnes qui s'installent au sein des coopératives soient bien informées sur leurs droits ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – C'est vrai que c'est un peu difficile, dans le cadre d'une interpellation urgente, de parler de cas très précis, alors qu'on a à peu près l'information, on s'est à peu près identifiés d'où viennent certaines informations, mais pas d'autres. Donc, c'est un peu complexe d'imaginer les cas, puisqu'on n'a pas les dossiers sur la table, mais je crois avoir plus ou moins, et nous croyons avoir plus ou moins cerné la problématique que vous évoquez, qui n'est pas tout à fait en lien avec les autres questions, peut-être pour l'auditoire qui l'aura aussi compris, et qui concerne justement une action que mène la Ville de Lausanne, qui, semble-t-il, est quand même largement appréciée, c'est-à-dire que nous faisons l'acquisition de parts sociales pour pouvoir justement, dans ces coopératives, installer des ménages.

En ce qui concerne les logements des coopératives des Plaines-du-Loup, dont la Ville a acquis les parts sociales, on dit que c'est 15%, les locataires ont les mêmes droits que ceux qui ont acheté les parts sociales eux-mêmes, car ils deviennent de facto sociétaires grâce à la Ville. La Ville est en contact étroit avec les coopératives, et les informations sont transmises à qui de droit dans les meilleurs délais. C'est pour ça qu'on est un peu étonnés, mais peut-être qu'il y a un cas. Puisqu'on est quand même dans la confidentialité des données, il me semble, et des personnes, que ces cas spécifiques de dossiers individuels remontent par un autre biais qu'une interpellation urgente. D'ailleurs, une procédure de mise en location a été établie, ainsi qu'une plateforme de postulation en ligne, afin de garantir un traitement équitable de toutes les candidatures. Enfin, pour information complémentaire, tous les logements – 29 ; c'est neuf à la Codha, quatre à Écopolis, quatre à La Meute, trois à Cartouche, neuf au Bled – des cinq coopératives avec lesquelles nous travaillons, sont tous attribués. Donc, il n'y a pas de vacance sur ces objets non plus.

Mme Nawel Khemissa (EaG) : – Ca, j'ai bien compris. Ce qui ne joue pas, c'est qu'il y a une forme de ségrégation entre ces locataires.

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – La ségrégation, je crois que de le vivre ensemble – on entame le débat, et le président va nous tirer les oreilles – la ségrégation, en tout cas, ce n'est pas le fait des services de la Ville. Il y a peut-être quelque chose à faire où on peut venir en support pour aider, faire des démarches participatives, des rencontres. Mais je crois que les coopératives sont tout à fait outillées, d'un point de vue d'ingénierie sociale et participative, pour que ça se passe au mieux. Mais c'est en aucun cas possible de faire un lien entre notre action et un quelconque ressenti de ségrégation de la part de ceux qui ont eu la chance de pouvoir, et on est très fiers de pouvoir offrir cette chance, d'avoir des parts sociales acquises par la Ville, qui permettent à certains ménages de venir dans ces coopératives. Je crois que les coopératives s'affichent, tout est disponible sur leur mode de fonctionnement, et on fournit toutes les informations.

Après, je pense qu'il y a aussi une question d'appropriation, et peut-être qu'on peut imaginer des accompagnements, mais, pour l'instant, ce n'est pas aux services de la Ville de faire l'accompagnement sur l'intégration des personnes. On fournit toutes les informations qui sont utiles pour ce type de locataire, et, encore une fois, d'un point de vue formel et juridique, il n'y a aucune distinction, et les droits sont identiques, que les coopérateurs aient acheté leur part eux-mêmes ou qu'elles soient liées à cette action de la Ville.

Mme Nawel Khemissa (EàG) : – Ca aussi, j'ai compris. La dernière question, c'est : est-ce qu'il y a suffisamment de personnel au sein du Service des gérances de la Ville pour pouvoir accomplir leur mission de manière efficace ? Parce que, qu'on le veuille ou pas, il y a quand même des informations qui ne passent pas, il y a des choses qui ne se passent pas de manière normale, et puis ça m'énervera toujours d'entendre que les gens doivent être super contents d'avoir un toit.

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Vous avez renoncé à la question sur le stationnement ou vous la posez après ?

Mme Nawel Khemissa (EàG) : – Pardon. La question sur le stationnement.

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Je peux répondre à celle-là, si vous voulez, si le président accepte. Donc, concernant la question sur les ressources en personnel, le cas qui est évoqué ici dans le cadre de l'interpellation urgente montre que nous avons réussi à remplir les missions du service, et qu'elles ont, en tout cas à notre sens pour les raisons que j'ai évoquées, notamment la réponse de votre question numéro une, de manière efficiente.

Le changement profond de gouvernance évoqué aussi à la réponse de la question une est à l'œuvre et déploie ses effets ; 2024, vous le savez, c'est une période de transition, puisque le personnel qui est affecté au mandat de la Caisse de pensions, comme convenu et planifié, et si vous voulez le savoir, ça se passe bien, rejoint la Caisse de pensions. Les personnes qui travaillaient justement sur ce mandat de la Caisse de pension étaient en partie, une ou deux, aussi allouées sur le mandat de tiers comme la SILL.

La période n'est pas simple, mais, encore une fois, c'est aussi pour ça que je devrais vous remercier de pouvoir, ici, au Conseil communal, parler de comment on a géré ce mandat, parce que c'est typiquement, en tout cas, pour la prise rapide, puisqu'il y a cette pénurie de logements pour les locataires, puis la réalisation efficiente pour notre mandataire, je crois qu'on se situe plutôt dans une zone Win-Win, encore une fois, gagnant-gagnant pour parler des mieux français, sur ce type de projet et la manière dont on a de le gérer au niveau du Service des gérances. Je vais aussi rendre grâce à mon service et à aux collaborateurs et collaboratrices, qui travaillent d'arrache-pied pendant cette période de transition, qui ne comptent pas leurs heures – enfin, qui les comptent quand même, bien entendu, mais c'est une formule –, qui mettent aussi beaucoup de cœur à l'ouvrage pour remettre ce service sur pied. C'est vrai qu'on aura l'occasion d'y revenir peut-être dans le débat, de les qualifier maintenant d'être méprisants, je pense que c'est aussi témoigner assez peu d'égards face à ces collaboratrices et ces collaborateurs qui restent, si vous me permettez l'expression, qui tiennent la baraque, et qui la tiennent de manière efficace.

Mme Nawel Khemissa (EàG) : – Comment la Ville entend-elle répondre aux besoins spécifiques de certains locataires en matière de stationnement dans l'écoquartier des Plaines-du-Loup ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – L'écoquartier, comme je crois qu'on l'a tous compris, promeut la mobilité douce et le recours aux transports publics. Le quartier ne dispose pas de zones bleues, ceci étant prévu dès le départ du projet de l'écoquartier. Je pense que, jusque-là, on est tous d'accord. Les nouveaux habitants n'ont donc jamais eu de macarons de stationnement. Le concept d'écoquartier prévoit un parking centralisé de 710 places au nord, des places réservées à l'autopartage au nord et au sud. Il y a des places de dépose-minute le long du chemin des Bossons et de l'avenue des Plaines-du-Loup. Et il y a du stationnement PMR, personnes à mobilité réduite, décentralisé, à la demande. Les personnes à mobilité réduite doivent s'annoncer au Service des gérances de la Ville afin de pouvoir activer une place réservée à leur attention et qu'un contrat de bail puisse être signé. Les emplacements ont été réservés à cet effet.

Discussion

Mme Nawel Khemissa (EàG) : – Par rapport à cette interpellation, je vous propose deux résolutions.

Résolution Khemissa 1

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre, en particulier s'assure du fait que son service des subventionnés soit suffisamment doté en personnel afin de répondre de manière humaine aux défis que l'ambitieux projet de l'écoquartier représente.

Résolution Khemissa 2

Le Conseil communal souhaite que l'Office communal du logement garantisse une meilleure communication entre son service communal du logement, en particulier concernant le parc de subventionnés, afin que les prochains aménagements à venir dans le quartier des Plaines-du-Loup, se fasse sans violence pour les locataires.

Mme Lana Damergi (EàG) : – Oui, je voulais vous remercier, madame Litzistorf, pour toutes vos réponses, qui sont bien fournies. Je vois que vous avez vraiment des éléments par rapport à toutes vos équipes que vous gérez, mais je voulais juste vous rappeler qu'en fait, ici, vous avez l'écho de la population et des différentes personnes, et donc l'idée, ce n'est pas d'attaquer les équipes employées, mais c'est de vous sensibiliser à des problèmes qui sont effectifs et concrets. Donc, plutôt que de réagir en étant en colère, je vous inviterais juste à écouter et à voir s'il y a peut-être vraiment des problèmes, en effet, avec certains ou certaines employées. Il semblerait quand même qu'il y a certaines personnes qui ont géré des dossiers en étant très sarcastiques avec les personnes auxquelles ils ont attribué les logements. Et il y a aussi cette histoire d'offrir les appartements sans qu'ils soient visités. Vous savez qu'un appartement-témoin n'est pas concrètement la même chose que celui dans lequel vous allez vivre. Il y a tellement d'éléments qui changent, que ce soit la lumière, l'étage, la disposition des chambres, et les personnes qui choisissent de vivre dans ces espaces, c'est important pour elles. Donc, je pense qu'il faudrait peut-être être quand même un peu plus diligent sur ce point-là.

Mme Ariane Morin (Les Verts) : – Au nom du groupe des Verts et Jeunes Verts, je m'exprime par rapport à l'interpellation qui nous est soumise. Je remercie la Municipalité pour ses réponses très complètes, qui traduisent un souci constant d'une pesée des intérêts en présence et de la légalité.

A cet égard, il est peut-être important de souligner, s'agissant des critères d'attribution, qu'au fond, certes, ces critères, le fait qu'il y ait des critères d'attribution, ça fait que le processus est peut-être un petit peu plus long que sur le marché libre, mais il faut quand même rappeler aussi que ça assure une transparence et une équité beaucoup plus grandes que dans le privé, où, en général, je le rappelle, dans le privé, on a plutôt du *first come, first served*. Donc, si on se place dans une position de pesée des intérêts, très clairement ici, c'est précisément parce qu'il y a ces processus qui peuvent prendre un certain temps qu'on aboutit à des solutions qui sont probablement beaucoup plus sociales, transparentes et, au final, équitables que sur le marché libre.

Je tiens aussi à saluer le souci d'efficacité qui a été exprimé par la Municipalité. La Municipalité a exprimé ce souci d'efficacité, mais elle a également manifesté ici son souci de préserver les droits des locataires. Il est assez intéressant de relever à cet égard que les pratiques retenues par la Municipalité correspondent exactement, je les ai là sous les yeux, exactement à ce qui est mentionné dans les Règles et usages locatifs du Canton de Vaud. Pourquoi est-ce que je me réfère ici aux dispositions paritaires des règles et usages locatifs du Canton de Vaud ? Eh bien, c'est parce qu'elles ont été adoptées notamment par l'Asloca. Honnêtement, s'il y a bien une association qui va défendre les droits des locataires et s'assurer précisément qu'ils soient traités, pour reprendre vos terminologies, de manière humaine, c'est bien l'Asloca. Donc, je pense que le fait que les pratiques qui ont été évoquées par la Municipalité vont exactement dans ce sens, sont tout à fait conformes à ces règles-là, exprime aussi ce souci qu'une fois encore, il faut saluer, d'une pesée des intérêts.

Ce souci d'efficacité, il est aussi positif, puisqu'il répond finalement aux critiques qu'on a beaucoup entendues cette année concernant le Service des gérances. Je trouve qu'il est plutôt rassurant de voir que ce service est sur les rails, fonctionne de manière efficace et encore, je le souligne, dans le respect de règles paritaires qui ont été adoptées notamment par l'Asloca.

Pour terminer, je pense que c'est assez important de relever, parce que c'est un point qui, à titre personnel, me tient à cœur, je remercie la Municipalité de rappeler que lorsque nous avons des initiatives, nous devons toujours intervenir dans le respect des personnes, le respect de la protection des données et aussi avoir à l'esprit que la Municipalité doit également respecter ses collaborateurs et collaboratrices. C'est la raison pour laquelle nous ne soutiendrons pas les deux résolutions. Les

termes qui sont utilisés sont des termes quand même plus que problématiques, notamment sous l'angle de l'article 328 CO. Quand on nous dit « de manière humaine » et qu'on nous parle de « violence » à l'égard de gens qui sont des salariés, des collaborateurs de la Ville, je pense que c'est excessif. A cela s'ajoute, et la Municipalité l'a souligné, la conviction que nous ne sommes pas, nous, Conseil communal, en séance plénière ne sommes pas là pour faire de la cogestion.

Je rappelle en revanche que si des administrés ou des membres du Conseil communal ont écho de dysfonctionnements qu'ils estiment sérieux, il y a des commissions de surveillance qui travaillent de manière parfaitement confidentielle et qui peuvent précisément s'occuper de problématiques individuelles.

Mme Françoise Piron (PLR) : – J'ai une question à la Municipalité par rapport aux places de parc pour personnes à mobilité réduite. Si j'ai bien compris, il suffirait pour ces personnes-là de s'annoncer à la Commune et de dire qu'elles ont besoin de places à mobilité réduite pour qu'elles soient créées. Ce qui m'interpelle, c'est comment vous allez faire pratiquement pour qu'elles soient proches du domicile de la personne, puisque je crois que le parking, pour certains, est très éloigné des habitations. Donc comment est-ce que ça va être organisé ? Est-ce qu'il y a des zones sous les immeubles qui vont être dédiées aux personnes à mobilité réduite ?

Mme Patrizia Mori (UDC) : – On aime appeler les Plaines-du-Loup un écoquartier, bien qu'on se rappelle que c'est un océan de béton qui était bâti en partie sur des terrains verts. Des tonnes de béton pour satisfaire les exigences et clientélisme de la gauche, au nom du climat. On ne s'entendait pas à beaucoup mieux.

Voilà que le quartier en phase d'être terminé se retrouve maintenant sous le feu des critiques sur bien des points. Rappelons qu'une personne en situation de handicap n'a pas pu obtenir son logement en raison des exigences des membres de la coopérative d'habitation. Le vivre-ensemble dont parlait Mme Litzistorf en introduction n'est apparemment pas pour tout le monde. On relève aussi l'insuffisance notoire en matière de transports, qu'ils soient publics ou privés. Et maintenant, il semble y avoir des processus surprenants, selon l'interpellatrice, dans l'attribution correcte des logements. Soit, ça ne nous étonne pas du tout. Rappelons ici que la gérance de la Ville a déjà été mise sur la sellette pas plus tard qu'en février dernier, lorsque la CPCL lui a retiré quelque 3700 logements quand même. Ceci a déjà été discuté en ce même plénum. On dirait que le Service des gérances n'est pas au bout de ses peines.

Un point intéressant, selon l'interpellatrice, il manque cruellement des stationnements pour garer sa voiture dans le quartier. Dans la même question, on a écoquartier et stationnement. Voilà un magnifique oxymore. En tout cas, nous sommes ravis qu'à gauche, on commence à comprendre l'importance du stationnement privé. Ce n'est jamais trop tard. Nous, qui pensions que la voiture devenait de plus en plus proscrite dans cette ville, serions-nous étonnés de voir qu'une infime élite, qui a eu les bonnes grâces de la Ville, car elle y loue un appartement, a le droit de se garer à proximité de son logement, pendant que le reste de la plèbe fait trois fois le tour du quartier pour espérer trouver une place de parc ou payer un parking privé.

L'UDC a toujours défendu le libre choix du moyen de transport, de la voiture au bus en passant par le vélo, sans qu'un mode de transport en particulier soit réservé à une petite élite chanceuse. Il est également important que les logements de la gérance de la Ville, ou plutôt le peu qu'il lui reste soient mieux administrés. Ceux-ci sont payés au prix d'or par les contribuables et il serait grand temps de les respecter, eux aussi.

M. Samuel de Vargas (soc.) : – Mes remerciements à Mme l'interpellatrice pour son dépôt, ainsi que Mme la municipale pour les précisions apportées. Je souhaitais tout d'abord revenir sur la mise en valeur des 104 objets, qui sont effectivement un nombre important de logements mis sur le marché. Plus de 6000 dossiers reçus. C'est effectivement une masse de travail qu'on peut considérer comme importante. Cependant, je m'étonnerais s'il n'y avait pas des processus automatiques qui soient mis en place pour justement accuser réception au moins du dépôt des dossiers. On peut s'imaginer que ça permettrait au préalable d'annoncer un temps de traitement qui serait allongé et puis ainsi désamorcer une certaine frustration qui pourrait être ressentie par les potentiels locataires. Parce que ce serait en effet assez moyenâgeux de devoir écrire un courrier d'accusé de réception aux 6000 personnes qui déposent un dossier.

Maintenant, concernant un des cœurs du problème, me semble-t-il, c'est bien celui de l'absence de visite avant de pouvoir entrer dans le logement sélectionné, ou, disons, dont on est l'heureuse ou l'heureux élu. C'est vrai que la méthode qui a été rapportée par plusieurs personnes laisse perplexe, soit celle d'un appel téléphonique dans lequel on annonce à la personne qu'elle peut entrer dans le logement, un logement qu'elle n'a donc jamais vu et qu'une réponse est attendue pour la fin de la journée. Sans parler évidemment de ne pas avoir pu voir le logement, mais aussi de la coordination que cela implique, de l'engagement que c'est d'entrer dans un logement. On s'étonne qu'on ne puisse pas avoir autre chose qu'une photo et une description d'un logement avant d'y entrer. Ce n'est pas raisonnable d'entrer dans un logement sans n'y avoir jamais mis les pieds, comme cela a d'ailleurs déjà été détaillé par une précédente personne qui a pris la parole.

La situation actuelle sur le marché du logement, où effectivement la pression est extrêmement forte, ne devrait pas être un argument, qui est pourtant malheureusement utilisé, pour dire qu'au fond, si vous ne voulez pas, nous ce n'est pas un problème, on trouvera quelqu'un d'autre. Parce que c'est malheureusement des pratiques qui peuvent se faire et on ne devrait en tout cas pas les voir se produire dans un service tel que le Service des gérances, qui se veut effectivement au plus proche des intérêts des personnes qui consultent ces services. Je vous avoue que je n'ai pas tout à fait compris la réponse de Mme la municipale à ce propos. Donc est-ce que ce procédé a effectivement eu lieu ? Est-ce qu'il a cours ? Et si tel est le cas, quelle est la position de la Municipalité sur cette question ?

S'agissant des résolutions, je vous avoue que je suis un petit peu emprunté. Il est notamment question du service des subventionnés, ainsi que le service communal du logement, alors que ce n'est pas le sujet. Il est plutôt question du Service des gérances, donc je ne me prononcerai pas davantage sur ces propositions.

Mme Isabelle Bonillo (EàG) : – On sait tous qu'à Lausanne, il y a un problème de logement, qui est trop cher, qui est épouvantable. On a une peine folle à se loger. Personne ne me contredira là-dessus, j'en suis sûre. Je suis très heureuse aussi qu'on soit dans une ville qui propose une politique sociale avec les subventionnés, avec des quartiers, écoquartiers développés. Tout ça est superbe. Tout ça est bien, et moi j'aimerais simplement qu'on aille un peu plus loin, parce que, personnellement, alors là je vais déclarer mes intérêts, je suis en subventionné depuis que je me suis retrouvée seule avec ma fille comédienne intermittente du spectacle, c'est-à-dire qu'il y a vingt-quatre ans que je fréquente, peut-être il y a peu de personnes dans ce cas-là, le service des subventionnés de la Ville de Lausanne.

Il se trouve que j'ai dû déménager cet été aux Plaines-du-Loup. Ce qu'il faut que vous compreniez, c'est que ces politiques sociales sont super, très bien. Maintenant, il faut entendre quand même un petit peu, et c'est très important à mon avis, ce que les gens vivent. Ce que les gens vivent, c'est, par exemple moi, j'ai eu des problèmes pendant vingt-quatre ans avec mon appartement, que j'avais obtenu par les subventionnés et qu'au bout de deux ans, on m'a enlevé la subvention et je ne savais pas si j'avais le droit d'y être ou pas. J'ai dû monter au Tribunal des baux, où on m'a d'ailleurs donné une prolongation de six ans, donc qui n'était pas rien, ça veut dire deux ans de plus que la légalité parce que la situation n'était pas normale. Mais j'ai quand même vécu dix-huit ans dans un subventionné en n'étant pas sûre de pouvoir y être.

Il faut comprendre que les subventionnés – je parle des subventionnés parce que c'est lié aux Plaines-du-Loup – ça se passe comme ça. Votre situation, vos notifications d'impôts, et la plupart des gens ne le savent pas, vous êtes ou pas, vous avez droit ou pas au subventionné, on vous donne ce qu'on appelle une carte verte si vous y avez droit. Maintenant, il y a quelque chose qui s'est durci, c'est qu'on vous donne une carte verte avec un minimum de loyer, c'est-à-dire que vous avez droit à un loyer pas plus bas que 700 francs, par exemple. Je le dis parce que c'est très important pour la suite. Déjà, ce n'est pas simple, ces histoires du subventionné.

Ces derniers temps, force m'est de constater autour de moi qu'on est énormément délogés de nos subventionnés sous prétexte que, justement, cette année la situation change tout le temps, il a gagné plus et il n'a plus droit à 800 francs de loyer, il a droit à 900 francs. Alors, on le fait déménager, alors que sa situation change chaque année. Et après, quand vous avez droit au subventionné, vous devez chercher, vous, un appartement. Vous avez affaire à une liste et vous ne trouvez pas forcément un truc à 800 francs ou à 900 francs. Vous trouvez un truc à 1500, d'accord ? Et on ne vous dira jamais que, comme vous avez payé 600 francs de plus que ce à quoi vous avez

droit, le jour où vous dépassez un peu, on vous fera une ristourne. Ce n'est jamais comme ça, ça ne va toujours que dans un sens. Il y a déjà ça.

Après, les Plaines-du-Loup. Alors, moi, je vais vous expliquer, parce que je ne vais pas mettre en danger d'autres personnes que je connais, mais je ne suis pas la seule, c'est pour ça que j'en parle. Je ne vais pas vous parler de ma situation. Comme ça, je déclare donc mes intérêts et je vais parler de ma situation, comme ça, je ne menace personne dans sa situation à lui. J'ai déposé deux dossiers au mois de février. Sur ces dossiers, il y a un formulaire, où c'était marqué que c'était pour le premier juin. J'ai appelé plusieurs fois le service de la SILL pour leur demander quand est-ce que ça va être, parce qu'il y a une période où je ne suis plus tellement à Lausanne, je travaille à l'étranger, je vais jouer à l'étranger. On me dit qu'on ne sait pas, alors que c'était marqué 1^{er} juin sur le formulaire, on ne sait pas, et si ça ne vous est pas attribué, on ne vous dira pas. Autrement dit, vous pouvez attendre jusqu'au mois de décembre en vous disant que peut-être qu'il n'est pas attribué. On me tombe dessus le 1^{er} juillet après-midi, donc même pas le matin, 1^{er} juin après-midi, cela veut dire que je ne peux même pas envoyer une lettre de résiliation pour mon appartement, le pour me dire qu'un appartement m'a été attribué pour le 1^{er} août, avec état des lieux le 25 juillet, sans visite préalable, et déménagement le 26 juillet. Il n'y a pas un mois là jusqu'à l'état des lieux et jusqu'au déménagement. Ensuite, je dis que je travaille à Avignon, je demande un délai, on me donne deux semaines de plus pour déménager.

Concernant le coût du macaron, le problème, ce n'est pas le parking, il y a un parking là-bas, les places sont à 200 francs, un parking souterrain. Mais quand vous avez une camionnette, comme moi parce que vous faites du théâtre – Mme Germond n'est plus là – les gérances sont censées dire qu'on n'a pas le droit à un macaron dans cet écoquartier et ce n'est pas dit à la personne. C'est ça le problème, ce n'est pas de pouvoir se garer ou non, c'est qu'on ne nous le dit pas.

Excusez-moi, je suis trop longue, mais il y a des problèmes et je ne suis pas la seule et on ne peut pas se faire traiter comme ça. Une politique sociale réelle ne traite pas les gens comme ça. Je me suis fait mal au dos, je vais chez l'ostéo, je suis coincée parce qu'on m'a donné deux semaines pour faire un déménagement, sans visite préalable. On a un vague métrage carré, on n'a même pas la hauteur du plafond. Qui accepterait ça ? Qui, dans une situation normale, accepterait ça ?

Mme Nawel Khemissa (EàG) : – (*Hors micro.*) Ceux qui n'ont pas le choix, en fait, ne vont pas changer. Ceux qui n'ont pas le choix, ceux qui ont le choix, ils pourront avoir le choix de changer.

Le président : – Madame la conseillère, s'il vous plaît. Vous devez demander la parole, et vous n'avez pas demandé la parole.

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Peut-être que je prends plus ou moins dans l'ordre d'arrivée les remarques et les questions. Pour commencer par Mme Damergi, vous dites qu'on a des échos de la population. Je crois que je l'ai entendu aussi dans d'autres interventions que la population n'est pas contente. On parle, et on le voit bien aussi, et je remercie Mme Bonillo d'avoir parlé de son cas particulier, on parle quand même de beaucoup de cas particuliers. Il n'en demeure pas moins, madame Damergi, dans ce service comme dans tous les services, que ce soit dans le public comme dans le privé, quand on a des interlocuteurs qui sont nos patients, nos clients, on doit effectivement les écouter, entendre ce qu'ils ont à dire, leurs sentiments. Et c'est, il me semble, ce qu'on essaye de faire, justement, pour améliorer le service qu'en l'occurrence, ici, avec le Service des gérances, on offre à la population.

Avec les cas qu'on discute ce soir à travers cette interpellation urgente, moi, je ne m'énerve pas. Vous m'avez dit peut-être que je m'énervais, peut-être que j'ai une capacité de m'enflammer sur ce genre de débat, comme Mme Khemissa, d'ailleurs. Mais ce n'est pas de l'énervement, mais je peux et je crois et je remercie Mme Morin – c'est juste qu'il y a un brouhaha infernal, on ne s'entend plus – je remercie Mme Morin d'avoir aussi, à un moment donné, dit notre rôle. Le Service des gérances a rencontré quelques problèmes, Mme Mori en a fait référence. Ce que j'apporte ce soir comme témoignage, mais basé sur des faits, c'est que ce projet spécifiquement répond aux attentes que vous avez évoquées de manière tout à fait légitime, par rapport à comment le Service des gérances traite un mandat de tiers. Ici, il est bien traité, parce qu'il n'y a aucune vacance dès la construction d'un logement et il est immédiatement mis sur le marché, et donc les états locatifs rendent immédiatement à la SILL. Et deux, par rapport à ce que vous demandez, notamment par rapport à la question des visites, ça veut dire que ce que vous demandez maintenant au Service des gérances,

c'est d'attendre encore plus longtemps pour mettre sur le marché des objets, pour pouvoir faire toutes les visites.

Pour répondre concrètement aux questions sur les visites, et notamment de M. de Vargas, comme je l'ai évoqué à plusieurs reprises dans les réponses aux questions, les visites, bien entendu, sur les logements qui sont déjà construits, on les fait tout le temps. Les visites sur les nouvelles constructions, et ça s'est fait comme ça sur à peu près toutes les Plaines-du-Loup, donc ce n'est pas spécifique à la Ville de Lausanne, ce n'est pas spécifique à la SILL, se sont faits à peu près comme ça. Même les coopératives, ce qu'elles m'ont dit, c'est que c'est un peu différent le système de coopérative, parce que les gens sont là dès le début, et puis ils suivent leurs projets, mais même dans les coopératives, tous les coopérateurs et les coopératrices n'ont pas pu visiter leur propre appartement avant de pouvoir y emménager. Comme je l'ai évoqué, et j'ai fait référence je crois au projet des Fiches, quand on a la possibilité de pouvoir faire visiter, on fait visiter, mais autrement, on valorise et on met à disposition le plus rapidement possible ces appartements aux locataires qui attendent aussi depuis longtemps. Pour des raisons de sécurité, c'était aussi le cas sur les Plaines-du-Loup, on n'avait pas la possibilité de faire venir les gens. Je ne sais pas si vous imaginez, essayez juste d'imaginer la place qu'on a sur un chantier, parce qu'il y a encore des grues, il y a encore des camions qui passent, et on devrait faire visiter aux 6000 dossiers qui ont été déposés des appartements. C'est juste impossible. Là, pour valoriser, si on fait ça, on met plus d'une année, et là, tout le monde y perd, les futurs locataires, comme la SILL, qui doit aussi valoriser ces objets. Donc c'est vrai que dans les visites, encore une fois, comme aux Fiches, on a pu le faire avec des appartements témoin. Sur les nouveaux objets, et encore une fois, comme ça se fait partout, et ça s'est fait quasiment partout, à part l'exception des coopératives sur les Plaines-du-Loup, eh bien on procède de cette manière. C'est sûr que ce n'est pas très agréable, mais on a quand même une situation qui, en tout cas pour nous, et selon la pratique, notamment des régies publiques, est dans la norme.

Je crois qu'il y avait une question précise de Mme Piron sur les places PMR, personnes à mobilité réduite. Après un petit check avec ma collègue, Mme Germond, c'est sur chaque barreau du quartier – les barreaux, c'est les rues qui viennent de manière perpendiculaire aux Plaines-du-Loup séparer les pièces urbaines – il y aura justement la possibilité d'avoir des places PMR, qui sont pour chaque pièce urbaine. On n'est pas obligé d'aller prendre sa place PMR proche, par exemple, de l'aéroport, et puis d'avoir son logement qui est plutôt aux côtés du vélodrome. Donc sur chaque barreau, il y aura la possibilité d'avoir ces places pour personnes à mobilité réduite.

Peut-être pour essayer de faire au plus vite avant que la cloche du président sonne, sur la remarque de M. de Vargas, oui, l'automatisme va venir, c'est juste une question de priorité par rapport au chantier qui est en cours en termes de gouvernance.

Que dire peut-être sur le long développement de Mme Bonillo, si ce n'est peut-être quelques éléments. Ce que vous dénotez sur les subventionnés reflète peut-être une expérience individuelle, ne reflète pas la manière dont on a d'agir. Peut-être que cela fait le lien avec une interpellation ou un postulat qu'on a traité de M. Jaffar Mountazar. Il est faux de dire que, de manière systématique, quand on est dans la sous-occupation ou qu'on a un changement de revenu on oblige les gens à déménager. C'est un point qu'on pourra développer si vous êtes d'accord, puisqu'on fait déjà assez long sur le développement de celle-ci, on prendra ce point quand on traitera ces éléments avec l'initiative de M. Jaffar Mountazar. Mais pour dire que ce n'est pas systématique, on a de la flexibilisation qui est derrière cette action.

Peut-être, une fois n'est pas coutume, sur les résolutions, il y a quelque chose qui me choque profondément. Je ne suis ni fâchée ni en colère, mais je suis profondément choquée qu'on puisse aujourd'hui, dans cette enceinte, au Conseil communal, parler de violence. Ça me heurte énormément. Ça me heurte pour mes collaborateurs, pour mes collaboratrices qui, encore une fois, font du travail en pleine conscience des missions qu'elles doivent accomplir et qu'elles se voient dans notre pays, dans notre Ville, se voir accusées de violence, je trouve ça un peu choquant.

Je peux revenir sur un cas que j'ai dû gérer en direct, où je reçois en un mois quarante mails. Je pense qu'en face, c'était aussi quarante mails, plus quarante téléphones. Vous multipliez ça par 6000 personnes. Je pense que, de temps en temps, c'est vrai, il y a peut-être un énervement. Je ne conteste pas. Peut-être. Mais ce n'est même pas sûr, parce que les mails que j'ai vus dans le cas

précis auquel je fais référence, il a toujours été fait avec courtoisie, avec diligence et avec un niveau de détail que je défie, que vous trouviez comme accompagnement dans une autre régie.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – Aujourd’hui, c’est un peu la soirée popcorn pour la droite, il faut l’avouer. La gauche qui s’attaque à la gauche, un dogme qui s’oppose à un autre, et un problème qui ne trouve pas de solution. Il y a, à l’évidence, un problème avec le Service des gérances, il y a, à l’évidence, une énorme frustration. Le PLR souhaite pouvoir calmer le débat ce soir et être utile, pour une fois, dans ce plénum et donc propose la résolution suivante.

Résolution Bérard

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité externalise la gérance des habitations du quartier des Plaines-du-Loup.

Mme Nawel Khemissa (EàG) : – Je vais essayer d’être succincte sur trois choses. C’est que, à chaque fois que je viens ici, en expliquant que je ne suis pas contente, que je suis insatisfaite d’un service public, je trouve hyper désagréable de me faire attaquer sur le manque de respect que j’aurais envers les travailleurs. Justement, à Ensemble à Gauche, aux partis de gauche radicale, on défend les travailleurs. Toujours, tout le temps. Ça, c’est quelque chose qui, vraiment, m’agace. Pareil, je ne suis pas fâchée, je trouve ça agaçant. Ce n’est pas parce que je dis qu’il y a un truc qui ne va pas qu’on doit dire que nous avons un manque de respect pour les travailleurs. Non, je n’ai pas un manque de respect pour les travailleurs, justement, je travaille pour les travailleurs.

Ensuite, c’est cool pour les popcorns. Je ne sais pas, essayons de les faire au caramel, au chocolat, comme ça on sera bien.

Je suis fatiguée, je vais me faire retire l’utérus dans deux jours – c’est la minute féministe – du coup, je n’en sais rien, moi, soit on vote cette première résolution, soit la deuxième. Je ne vais pas soutenir la troisième.

Je ne suis pas du tout d’accord avec l’idée de dire que c’est des situations particulières, comme à chaque fois qu’on a parlé de la police, etc. C’est vrai, cela fait dix ans aussi que j’entends parler des subventionnés, que j’entends parler de l’accès aux logements, et qui, non, il y a des trucs qui ne jouent pas, il y a des trucs qui ne sont pas OK, qui ne sont pas équitables. Je ne reviendrai pas là-dessus, il y a des trucs pas équitables, ici, dans les services du logement de la Ville. Même si tout le monde fait son travail du mieux qu’il peut, peut-être que, justement, est-ce qu’il y a actuellement assez de personnel pour pouvoir fournir un travail de qualité ?

Les gens qui déposent des dossiers pour des subventionnés, il n’y a pas de liste d’attente, des gens sont pendant dix ans sur liste d’attente pour des subventionnés et finissent par renoncer à leurs droits. La gauche n’arrête pas de parler de lutter contre le fait de ne pas utiliser ses droits, le non-recours. Le non-recours existe aussi par rapport au logement. Je n’ai rien d’autre à dire, je ne sais pas comment clôturer ça.

M. Pierre Conscience (EàG) : – La Municipalité, dans son argumentaire, se protège avant tout derrière la légalité de la procédure en réponse aux témoignages qui sont rapportés à travers l’interpellatrice et les diverses prises de parole qui ont eu lieu dans le débat. Mais en l’état du droit suisse sur le logement, et des dispositions cantonales, le fait de se borner à la légalité n’est en rien un critère suffisant pour garantir un traitement juste et digne des locataires. Et vous le savez, vous le savez pertinemment. Donc il y a quelque chose, pour moi, de peu honnête à, avant tout, arguer cet argument pour défendre l’attitude de la Municipalité. Parce que c’est la politique de la Municipalité, pas l’attitude des travailleurs du Service des gérances et du logement.

Vous dites que c’est impossible de garantir la visite d’un bien immobilier avant son attribution du fait des travaux, du fait de la liste d’attente, etc. Et en fait, votre exercice rhétorique, il consiste un peu, il a pour objectif de faire passer pour excessivement exigeant de pouvoir voir l’endroit dans lequel on va vivre avant de s’engager à y emménager. Mais enfin, il y a plein de situations de familles ou de personnes individuelles pour qui c’est impossible de prendre cet engagement. Et c’est souvent les personnes qui sont dans les situations les plus compliquées. Si vous avez une famille avec des enfants qui ont des besoins particuliers, par exemple, en fonction de troubles, etc., vous ne pouvez pas prendre la décision de prendre ce logement sans savoir à quoi il va ressembler. Si vous apprêtez à loger deux enfants dans une chambre et que vous ne savez pas quelle est la répartition précise entre les pièces, comment sont disposées les pièces, comment vous allez pouvoir les

meubler, vous ne pouvez pas prendre cette décision en amont. Et vous le savez. Donc, ce n'est pas du luxe de demander ça, madame Litzistorf. Ça devrait juste être un droit. Et quand vous répondez à notre collègue de Vargas que oui, l'automatisme va venir, c'est juste une question de priorité, mais vous pouvez anticiper ce type de problématique depuis des années. Alors oui, il faut des moyens financiers pour pouvoir l'anticiper. Il faut des moyens humains supplémentaires. Et ce n'est pas faute de vous l'avoir proposé, nous, Ensemble à Gauche, à maintes reprises, des moyens supplémentaires pour le Service des gérances et du logement. C'est bien ce qu'il faut quand on s'apprête à ouvrir pêle-mêle toute cette énorme quantité de nouveaux biens locatifs, avec des milliers de candidats. Evidemment qu'il faut anticiper cette situation. Mais vous ne pouvez pas après dire qu'au fond, ce seraient des râleurs, qui ont des attentes excessives en disant que c'est inacceptable d'avoir un délai aussi court sans pouvoir prendre connaissance d'un bien immobilier avant d'y entrer. C'est juste le B A B A. Et c'est pareil pour ceux qui prennent votre défense dans ce plénum. Il y a vraiment quelque chose pour moi de honteux et de complètement déconnecté de la réalité des personnes qui se retrouvent dans un besoin urgent de trouver de nouveaux logements, qui ont nourri des espérances sérieuses dans cet écoquartier, et qui se voient frustrées, déçues, voire dans l'incapacité de pouvoir accepter ce bien, justement parce que les conditions ne sont pas réunies pour elles et eux.

Quant aux mots qui sont employés, alors on peut se payer de mots justement, si vous me passez l'expression, oui, il y a une forme de violence. Mais cette violence, elle n'est pas exercée par les locataires, elle est exercée par la politique qui est mise en place, par les carences de cette politique. Ce que je viens de décrire, ce qui a été décrit par d'autres, notamment ce qui a été décrit par les autres membres de mon groupe, c'est une forme de violence qui est exercée sur ces personnes. Ce ne sont pas les personnes du Service des gérances et du logement qui, j'en suis persuadé, font tout ce qu'elles peuvent. Elles font tout ce qu'elles peuvent pour faire au mieux, mais en fait elles sont réduites à faire un moindre mal qui fait du mal à des gens. Ça fait du mal à des gens, ça fait souffrir des gens et ça, en bon français, ça s'appelle une violence. Voilà.

Alors, je ne sais pas ce qu'il adviendra de ces résolutions. Il y a peut-être des problèmes de formulation qui font qu'il est difficile de les soutenir telles quelles. Mais moi, ce que je souhaite, et j'espère que ce Conseil communal, d'une façon ou d'une autre, puisse se prononcer sur le fait que ces délais pour se prononcer et que les conditions dans lesquelles les gens doivent se prononcer dans le quartier des Plaines-du-Loup n'est pas acceptable. Ce n'est tout simplement pas acceptable. Voilà l'objet sur lequel je souhaite qu'on puisse se positionner. Alors, la droite a bon dos de tourner en dérision ça et de sortir une résolution à l'image d'une blague. Evidemment que si c'était un service privé qui s'occupait d'attribuer ces logements, il le serait de façon encore plus antisociale. Mais heureusement, ce n'est pas l'objet du débat. Excusez-moi d'avoir été trop long.

M. Samuel de Vargas (soc.) : – Je souhaitais tout de même quand même revenir sur cette question des visites qui animent les débats, surtout de la comparaison qui a pu être faite par plusieurs personnes s'agissant des coopératives d'habitation et des biens dont il est question.

Il me semble qu'on parle quand même de choses très différentes. Dans le cadre d'un logement élaboré dans une coopérative d'habitation, c'est un réel processus participatif qui est mis en place, dans lequel le ou la locataire est dès le début invité à se prononcer sur le logement. Donc on n'est clairement pas dans le même paradigme et c'est pour cela que je pense qu'il faut limiter le plus possible ces comparaisons, qui sèment plus de confusion qu'autre chose.

Enfin, justement sur cette question de visite des logements, je pense que ce n'est pas acceptable de ne pas avoir la possibilité de visiter son logement avant d'y emménager. Et je parle bien de ne pas pouvoir visiter le logement pour les personnes qui ont été acceptées, dont le dossier a été analysé et validé. On ne parle évidemment pas des 6000 personnes qui ont déposé leur dossier. Cela ne ferait évidemment aucun sens. Et puis aussi, j'appellerais peut-être à un peu d'imagination ou d'innovation, comme on le dit plus à droite de ce plénum, pour faire preuve peut-être de moyens numériques, qui permettent aussi de proposer des visites plus abouties qu'une simple photo et un descriptif, qui peut laisser sans voix ou, pire encore, des plans souvent incompréhensibles pour le commun des mortels. Donc je suis ouvert à des propositions innovantes, mais je pense qu'il faut au moins qu'on se mette d'accord sur le fait que la situation actuelle ne peut pas perdurer. C'est donc la raison pour laquelle je propose une résolution suivante.

Et enfin, sur la résolution de Mme Bérard, évidemment qu'il faut la refuser. L'enjeu est de renforcer le Service des gérances, qui est en proie effectivement à des difficultés. Il faut pouvoir garantir des prestations de qualité aux locataires et non pas démanteler ce service.

Résolution de Vargas

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité garantisse la possibilité de visiter le logement lors de son attribution.

Mme Françoise Piron (PLR) : – C'était un peu confus ce soir. Je remercie Mme Natacha Litzistorf pour sa réponse concernant les places pour personnes à mobilité réduite. Toutefois, je voudrais quand même vous proposer une résolution concernant ce point, parce qu'il y a quelque chose que je trouve un tout petit peu dommage, c'est qu'il faut qu'une personne à mobilité réduite fasse une demande pour avoir une place près de son logement. Je vous propose une résolution, qui va s'afficher tout à l'heure, qui demande des places pérennes, donc des places qu'elles puissent utiliser au quotidien. Parce que, si j'ai bien compris, les places prévues dont vous parliez, c'est des places à courte durée. Ce n'est pas des places où elles pourront rester plus de plusieurs jours, par exemple.

Résolution Piron

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité offre le plus rapidement possible des places de parc en suffisance et au cœur du quartier des Plaines-du-Loup pour les personnes à mobilité réduite.

M. Olivier Thorens (Les Verts) : – Je voulais juste dire un ou deux mots. Maintenant, il y a de nouvelles portes qui s'ouvrent, mais je regrette quand même que le débat de ce soir glisse de cas particulier en cas particulier, glisse sur la microgestion du Service des gérances, qu'il y ait la digression de certains partis, de la démagogie avec certaines résolutions.

Concernant les résolutions, les deux premières, dont les termes utilisés, les insinuations ne sont à mon sens pas tolérables et toujours démagogues et à mon sens problématiques. Et puis, je crois vraiment que ce soir, la Municipalité nous a démontré que le Service des gérances a fait un travail compétent, efficace, dans une situation avec une charge de travail tout à fait majeure. Et puis, oui, on le sait, il y a eu des problématiques dans le Service des gérances par le passé, mais je crois que, cette année, c'est la preuve que la situation va clairement dans le bon sens.

Par rapport aux résolutions qui ont été déposées, on doit encore se concerter un tout petit peu et on est en cours de réflexion avec mon groupe. Par rapport à la résolution de M. de Vargas sur la question des visites de logements, ce qui me semble problématique, c'est qu'on propose que la Municipalité doive dans tous les cas rendre disponible la visite. Je crois que Mme la municipale nous a bien expliqué que dans la question des Plaines-du-Loup, ça aurait prolongé de manière très significative et même problématique l'emménagement pour les nouveaux locataires. Donc je pense que la résolution, on pourrait l'accepter si vous ajoutez quelque chose comme « dans la mesure du possible » et que vous changez votre résolution.

Mme Isabelle Bonillo (EàG) : – Oui, je voulais juste dire que, effectivement, je ne pense pas que ce soit en externalisant dans le privé que ça va mieux se passer. La preuve, c'est le monde dans lequel on est. Par contre, je comprends très bien le problème du terme « violence ». Il n'est bien évidemment pas question d'imaginer que le Service des gérances ou le Service des subventionnés ou que tel employé est violent. Mais il faut aussi comprendre que quand on vit ces situations, oui, c'est violent. C'est violent de déménager sous certaines contraintes, c'est violent de payer tout à coup, parce qu'on n'a pas de délai, de deux mois de loyer en même temps, alors qu'on est reconnu pauvre par l'Etat. Oui, c'est violent. Il faut entendre ça. Il faut que vous entendiez ça. Il ne faut pas que ça le soit, il faut que ce soit moins violent que ça.

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Peut-être quelques points complémentaires par rapport à ce qui vient d'être évoqué.

Alors, à droite comme à gauche, j'entends redire et re-redire ce soir, sur cet exemple, que le Service des gérances est en proie à des difficultés, pour reprendre les propos de M. de Vargas. Je le répète une xième fois : je pense que, sur ce projet, tant pour les locataires que pour le mandant, qui est la SILL, en l'occurrence, on a fait montre, justement, qu'on est en capacité d'être efficace et de fournir du logement le plus rapidement possible aux locataires.

Puisqu'on parle des sentiments et de comment on reçoit les choses de manière violente, si vous voulez que je vous dise, le sentiment des collaborateurs et des collaboratrices de gérances, c'est que, tout d'un coup, on se plaît à le prendre un peu comme un *punching ball*, comme un bouc émissaire, et puis qu'on se fait un malin plaisir de lui taper dessus, alors que, sur des cas comme on discute ce soir, et notamment sur cette question des visites, et précisément aux Plaines-du-Loup, l'ensemble des acteurs qui ont valorisé, que ce soit la FLCL, Logement idéal, SCHL, ProHabitat, il n'y en a pas un qui a fait des visites. Est-ce que vous venez sur ces cas-là ? Non. Pourquoi ? Ça vous gêne moins ? Je pense qu'on ne peut pas non plus défendre les locataires seulement d'un point de vue, juste, objectivement, parce que tout d'un coup gérances est devenu un petit peu, encore une fois, le *punching ball*. J'ai un petit peu l'impression, et je pense que les collaborateurs et les collaboratrices ont un petit peu cette impression également dans certaines interventions. Donc la défense des locataires, ce n'est pas géométrie variable, c'est pour tout le monde la même chose.

Pour revenir sur les éléments de M. Conscience, peut-être que les éléments que j'ai évoqués n'étaient pas assez clairs, mais je vais reclarifier, ou pour les propos de Mme Bonillo. Je pense que, dans certains cas, bien entendu qu'il y a de la violence qui est perçue. Ça, on ne revient pas là-dessus, c'est clair. On sait très bien, dans mes réponses, certes, c'est des réponses à des interpellations urgentes et puis on lit nos réponses mais le fait est qu'on sait et qu'on a conscience que le déménagement, on en a tous vécu, c'est une souffrance, bien sûr que c'est compliqué, bien sûr que c'est encore plus compliqué quand on est une population fragile, mais on en tient compte. Ce que vous dites ce soir, bien sûr qu'on le reçoit, on l'entend, mais sur le cas présent, encore une fois, comme je vous l'évoque, j'ai été prise à partie dans un cas, qu'on vienne me dire les yeux dans les yeux, qu'on a été malhonnêtes et qu'on n'a pas pris le temps de renseigner les gens, là, c'est une question de morale et d'éthique. A ce moment-là, je me dirais peut-être qu'on n'a peut-être pas bien décodé. Mais quand on a des cinquantaines d'échanges de mails, de téléphones, on accompagne pendant plusieurs mois une personne, on l'oriente, on l'aide à monter son dossier, puis qu'après on vienne nous dire qu'il y a de la violence dans ce type de comportement, moi, je peux vous lire les échanges de mails, je ne crois pas que ça soit violent dans les propos, ni dans le fond ni dans la forme. Donc c'est aussi un peu ces éléments sur lesquels je voulais revenir. Mais encore une fois, Monsieur Conscience, Madame Bonillo, on sait cette souffrance-là, on la voit tous les jours. Les collaborateurs et les collaboratrices la voient tous les jours.

Après, c'est clair, peut-être en lien avec les questions aussi de Mme Khemissa sur les ressources, ou la question des ressources qui a été évoquée, comme je l'ai expliqué pendant les réponses à cette interpellation urgente, pour le Service des gérances, 2024, c'est une période de transition. Il y a ces départs de certains collaborateurs et collaboratrices à la Caisse de pensions. Ça se passe bien au niveau de la forme, mais après, c'est des choses à reconstruire. Et puis, vous l'avez dit, Monsieur Conscience, oui, vous avez demandé des ressources supplémentaires ces quinze dernières années dans votre parti. On fait aussi, avec justement les montages et les arbitrages qu'on doit faire au niveau de l'allocation des deniers publics, des ressources sur gérances, mais là, par exemple, on est en train de se reconstruire. Et c'est sûr que ce n'est pas une période, pour répondre aussi à l'interrogation, où c'est le plus simple aussi pour ceux qui restent. C'est à flux tendu, c'est sûr, mais une fois qu'on aura stabilisé d'ici la fin de l'année aussi le départ des personnes qui vont à la Caisse de pensions, on sera en capacité d'être un tout petit peu plus fort et un petit peu plus sereins, notamment au niveau des ressources, parce que c'était une des questions que vous posiez.

Pour revenir sur ces visites, donc, pour terminer sur ce point-là, encore une fois, si vous nous demandez de faire des visites obligatoires sur les nouveaux chantiers, j'insiste, Monsieur de Vargas, ça veut dire qu'en même temps, vous allez aussi dire aux locataires qu'ils vont devoir attendre à peu près une année supplémentaire pour qu'ils puissent avoir un logement. Parce que c'est bien ce qui se passe dans ce cas-là. Regardez le rythme de construction des Plaines-du-Loup et la valorisation qu'on a faite. On va au plus vite pour servir les intérêts des locataires.

Et puis, peut-être encore un dernier point – j'y pense en revoyant le visage de M. Conscience. Vous avez pris des exemples sur des types de familles qui, et on en est conscient, ne sont pas en capacité d'aller comme ça, sans visite et sans information plus fine sur des objets, en fonction de leur situation, de leurs enfants. Vous avez pris des cas assez précis. Mais c'est bien la raison pour laquelle on a mis à disposition aussi, et c'est possible, et certaines personnes l'ont fait, les plans afin d'en discuter avec les collaborateurs et les collaboratrices. Le dispositif prévoit cela justement, parce

qu'on sait bien que ce n'est pas idéal, on n'est pas bêtes non plus, on a tous vécu des déménagements. On sait bien que sans visite, ce n'est pas idéal, mais c'est quand même ce qui nous permet, encore une fois, d'aller plus vite à offrir des logements aux locataires et puis d'aller aussi servir le mandat de la SILL pour valoriser au plus vite ces appartements. Si on pouvait faire autrement, et comme je l'ai encore évoqué, on a fait quand c'était possible, mais les cas individuels qui nécessitent un peu plus d'informations, on les accueille à bras ouverts.

Pour terminer sur ce point, les appartements qui sont construits aux Plaines-du-Loup, à vous entendre dans vos déclarations, c'est comme si on avait construit des bouges et qu'il fallait absolument visiter, parce que c'était impossible d'habiter certains appartements. C'est un peu le sous-titre qu'on sent dans la véhémence du propos sur le fait que c'est inacceptable de ne pas avoir de visite. Je crois que ce qu'on a construit, c'est de la qualité et on a construit en quantité, parce que nous, en tout cas, et la ligne que je soutiens, c'est d'offrir non seulement en quantité du logement, mais en qualité. Et je crois qu'il y a très peu de gens, même sans visite, qui ont refusé un appartement.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – C'est juste pour compléter sur un sujet qui n'a pas été réabordé suite à la nouvelle résolution de Mme Piron. Je pense que s'il y a bien un sujet sur lequel on est tous d'accord ici, ce soir, c'est qu'il faut autant de places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite que nécessaire en fonction des personnes qui se trouvent aux Plaines-du-Loup. Je pense que personne ne remettra en question ça.

En fait, tout ce concept a été justement développé avec de multiples décisions ici même, au sein de ce plénum, dans les étapes successives de développement du quartier, où il a toujours été dit que les seules places de stationnement qui sont autorisées dans les rues du quartier sont les places pour les PMR. Seulement, ces places ont été réservées sur les plans et elles sont aménagées au fur et à mesure en fonction des demandes. S'il n'y a pas de PMR dans une rue, on ne va pas bétonner des places, alors qu'elles peuvent servir pendant quelques années de potager, par exemple. Et c'est ça la situation actuelle. Vous pouvez aller vous balader aux Plaines-du-Loup. Aujourd'hui, vous allez vous balader dans ces rues aux Plaines-du-Loup, il y a quelques places PMR qui répondent aux besoins. Elles ont été aménagées. Très bien, c'est ce qui a été prévu. On ne va pas aménager en avance des places qui ne servent à rien. L'espace public est précieux, c'est un quartier dense. Il y aura autant de places PMR que nécessaire, mais on ne va pas les aménager de façon anticipée.

M. Samuel de Vargas (soc.) : – Effectivement, il a peut-être été question du Service des gérances, mais, avant tout, il a été relevé des situations qui ont été qualifiées de dérangeantes. On fait valoir des points de vue. En aucun cas, ces critiques ne s'adressent personnellement aux collaboratrices ou aux collaborateurs du Service des gérances. On est ici dans un plénum, dans un organe délibératif, dans lequel on fait justement valoir des opinions. Et puis, il me semble que c'est justement le sens de notre engagement politique, soit de confronter les idées. Et en cela, on peut tout de même aussi se montrer peut-être quelque peu virulents, mais ces propos s'adressent plutôt à la politique telle qu'elle est menée, plus qu'aux personnes qui travaillent au quotidien pour celle-ci.

L'idée de la résolution que j'ai déposée, c'était plutôt de fixer un objectif. Je comprends bien que, dans certaines situations, il n'est pas possible de faire visiter les logements. Evidemment, si un logement est accepté, mais que la personne se désiste, on pourrait tout à fait comprendre que ce n'est pas possible de faire une seconde visite pour le locataire ou la locataire qui entre après cette personne. Mais, au fond, ce que j'aurais voulu entendre, c'est une volonté d'aller dans cette direction, et compte tenu du fait que ce n'est pas ce qui est ressorti des discussions, j'ai déposé cette résolution.

A nouveau, on est aussi dans la manière dont les choses sont amenées. Je pense que si les choses étaient peut-être expliquées sur le formulaire de dépôt des demandes, où, justement, on expliquait tout le processus, les raisons pour lesquelles il n'est pas possible de faire une visite de chaque logement, peut-être qu'il y aurait aussi un degré d'acceptabilité qui serait plus élevé du côté des potentiels locataires.

Mme Ariane Morin (Les Verts) : – Peut-être juste une remarque qui permettra à la droite de continuer à manger ses popcorns. S'agissant de la visite de logements, on rappellera que c'est toujours la règle dans les logements neufs, on a toujours une cession de l'accès à ces logements sur plan. C'est notamment la règle en cas de vente, où l'engagement est beaucoup plus grand qu'en cas de bail. Je veux dire, là, il faut quand même réaliser que si vous achetez un logement, vous

vous engagez notamment financièrement au moment de l'acquisition de manière particulièrement conséquente. Or, quand on achète un logement neuf, en général, on l'achète sur plan. Donc c'est juste pour aussi recadrer. Cela peut être perçu comme problématique, mais ça reste quand même un usage. Et une fois encore, il n'y a rien dans les fameuses règles et usages locatifs vaudois, règles paritaires, bail paritaire vaudois, adoptées par l'Asloca, il n'y a rien qui va à l'encontre de cette pratique.

Une deuxième remarque, j'entends ce que vient de dire M. de Vargas. Il faut quand même replacer ces résolutions dans leur contexte. C'est vrai qu'une résolution où on l'utilise au terme « violent » après des propos qui ont été tenus, qui se réfèrent à des situations assez spécifiques, voire personnelles, on n'a pas eu ce soir une discussion sur la politique générale de la Ville, où je pourrais effectivement comprendre, alors que le terme « violent » est utilisé dans un sens de politique générale. On est vraiment ici dans une discussion sur des pratiques dont on a bien compris qu'elles concernaient des cas particuliers, voire même des situations individuelles de personnes qui se sont peut-être exprimées ce soir. Dans ce contexte, effectivement, le terme « violent », je le trouve tout à fait inacceptable. Il faut rappeler que, quand il est question d'atteinte à la personne, comme Mme la municipale l'a très bien relevé, on ne se réfère pas à la position de celui qui émet le terme, mais à la position de celui qui le reçoit. Et le terme violent, dans le contexte, et je vous le dis bien, dans le contexte des discussions de ce soir, il est pour moi tout à fait inadmissible. Cela étant, nous comprenons tout à fait que les situations pour les personnes qui cherchent à se loger peuvent être compliquées et difficiles. On est tout à fait sensibles à cela. C'est la raison pour laquelle une partie de mon groupe soutiendra la première résolution.

Le président : – Nous sommes dans les débats depuis septante-cinq minutes. J'ai encore trois demandes de prises de parole avant la prise de parole de Mme la municipale. Je vous encourage à en rester là. Je pense que les débats ont été bien explicités de part et d'autre.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Un mot déjà pour ma préopinante. Si jamais, on parle de location et pas d'achat de logement, comme vous l'avez vous-même dit, et les conditions sont assez différentes. Quand on cherche à louer un bien, ce n'est pas comme quand on achète un joli appartement en PPE, où on peut choisir un peu comment on va disposer la cuisine, si on veut carrelage ou parquet. Ce n'est pas exactement la même chose. Je ne sais pas quelle est votre expérience en la matière, mais, pour moi, il est révélateur d'une certaine déconnexion par rapport à ce problème.

Madame Litzistorf, vous dites qu'on traite le service comme un *punching ball*. Moi, je trouve ça vraiment malhonnête. Vous voyez très bien qu'ici, la cible, ce ne sont pas les collaborateurs de vos services. La cible, comme ça a été dit par mon collègue de Vargas, ce sont les politiques que vous menez, dont découle la situation qui est présentée. Donc, ce n'est pas honnête de votre part de saisir à partie votre service, de vous en faire, comme vous venez de le faire, les porte-parole pour dire ce qu'ils ressentent. Vous n'avez pas idée de ce que ressentent vos collaborateurs et vos collaboratrices, madame Litzistorf, et leurs pensées et leur avis sur la situation leur appartient. Je pense bien qu'ils ne vont pas vous partager à vous exactement ce qu'ils pensent des politiques que vous menez. Vous savez bien que c'est bien normal.

Les délais extrêmement serrés et sans visite concernent également des logements qui sont visitables et prêts à la location. Et quand bien même, au moins fournir des plans détaillés, au moins fournir des modélisations, qui permettront à des gens peut-être de faire au moins une visite virtuelle, de pouvoir déjà planifier comment ils vont aménager leur appartement. Ces choses-là sont techniquement réalisables et auraient largement pu être anticipées par vous, par vos décisions politiques, celles de la Municipalité, pour permettre à vos services de faire ça. Donc, s'il y a une cible ou un *punching ball*, comme vous l'utilisez, ce n'est pas vos services, c'est la Municipalité, madame Litzistorf, et pas les personnes, mais la politique qu'elles mènent.

Parce que si vous avez besoin d'un an pour organiser des visites, pour bénéficier des logements à attribuer, c'est qu'il y a bel et bien un gros problème de ressources humaines et de moyens financiers dans ces services, quand bien même, il devrait y avoir toutes les contraintes liées aux chantiers. Donc, vous parlez en plus de cette situation en utilisant le champ lexical de la météorologie et puis de l'adaptation aux aléas naturels, mais, dans ce dossier de politique du logement, c'est vous qui faites la pluie et le beau temps par les moyens que vous investissez et l'anticipation que vous auriez dû avoir sur cette situation.

Mme Françoise Piron (PLR) : – Je serai brève. Je voulais juste dire que quand je parlais de suffisamment de places de parc, je parle aussi des places que pourront utiliser les proches aidants. Je vous rappelle qu'une personne qui a des problèmes de mobilité réduite, c'est trois personnes autour dans la famille qui doivent s'en occuper. Donc, je m'inquiète d'avoir cela en suffisance et je vous demande de soutenir ma résolution.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Je serai assez bref. Je crois qu'on a un certain mélange des genres et des casquettes ce soir, au-delà évidemment de certaines situations qui sont difficiles. Je crois que personne ne les a remises en question, notamment peut-être certaines situations chez un collègue. Je dirais peut-être ce soir, faisons un peu attention peut-être à ce qu'on dévoile au plénum, et puis notamment quant à la provenance des informations qu'on a, notamment quand on préside une association. Je pense que c'est important de savoir d'où on parle, si j'ose dire.

Mais je pense qu'on aura l'occasion, notamment plus tard, quelqu'un a mentionné la CPCL, à un moment, on aura l'occasion de voir peut-être une certaine répartition de responsabilités à la Municipalité dans les prochains débats.

Maintenant, pour peut-être un peu clore et essayer de réunir la gauche sur ce sujet, étant donné que mes collègues UDC me disent qu'ils n'ont plus de popcorn, je crois que, monsieur de Vargas, vous avez mentionné le mot « innovation ». C'est vrai que c'est un mot qu'on entend assez peu à gauche. Là, je vous tends la main, et je tends la main à notre collègue Conscience aussi. Je crois que maintenant, je peux vous dire peut-être rendez-vous au prochain budget, car on pourra voir peut-être cas échéant qu'au-delà de l'innovation, quand on sera dans un cas où il faudra peut-être soutenir peut-être des moyens supplémentaires au budget, peut-être pour le Service des gérances, nous verrons qui, à gauche, je crois que je ne doute pas vraiment sur le vote d'Ensemble à Gauche, peut-être même qui me passeront devant pour le dépôt de cet amendement en Commission des finances – on pourra peut-être en discuter. J'ai un petit peu plus de doute sur votre vote, mais nous verrons d'ici quelques mois.

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Peut-être à l'attention de MM. Pierre Conscience et Samuel de Vargas. Ce que vous dites dans vos propos, c'est que ce ne sont pas les collaborateurs et les collaboratrices du Service des gérances qui sont visés, ce n'est pas le Service des gérances, mais c'est la politique de la Municipalité/c'est la politique de la municipale qui porte la politique du logement. Le problème, c'est que dans vos propos, il n'y a rien, aucun argument qui a à voir avec la politique du logement. Vous me parlez de visite, vous me parlez de mépris qui a été commis par certains collaborateurs et collaboratrices, vous me parlez d'outils informatiques et d'innovation sur la capacité qu'on aurait peut-être décuplée de faire visiter des appartements.

Mais, monsieur Conscience, ce n'est pas une question de déficience, c'est juste une question de rapport entre le nombre de locataires potentiels qui peuvent aller visiter un appartement. C'est juste ça, si vous voulez des visites et qu'il faut faire visiter, on ne prend pas les 6000, mais les 1780 ; 1780 personnes qui vont visiter des appartements. Vous arrivez à faire un rapport entre un être humain qui va visiter un appartement et l'espace dans lequel il doit aller le visiter et l'espace temps dans lequel il doit aller le visiter. C'est juste ça, c'est très concret ce dont on parle.

Dans les autres propos que vous avez évoqués, il n'y a rien à voir avec la politique du logement, car la politique du logement, c'est d'autres éléments. Le seul point sur lequel je vous rejoins, c'est peut-être, sûr et assurément, parce que tout tourne aussi là-autour, sur les ressources. Là oui. Alors ça, c'est une question méta, mais pourquoi on la rattache plutôt à cet objet, qui a été traité de manière efficiente, à notre sens, en tout cas au niveau de l'action du service ? Je ne comprends pas pourquoi on continue sur ce propos-là, parce que ce sont des éléments sur lesquels nous sommes en train de travailler. La politique du logement, encore une fois, c'est d'autres éléments que ceux que vous évoquez là. Je trouve qu'il y a une discrédance assez forte entre le fait que vous défendez de taper sur les collaborateurs et les collaboratrices et sur le service, et le fait que vous dites que c'est la politique du logement qui ne va pas. Je pense qu'il y a une petite discrédance sur les éléments que vous évoquez. On aura l'occasion, certainement, que ce soit dans le cadre de l'exercice du budget, mais surtout dans le cadre d'autres interpellations qui vont certainement venir, ou des postulats qui discutent réellement de la politique du logement, et à ce moment-là, peut-être qu'on rouvrira le débat sur ces éléments.

Le Conseil, par 27 oui, 16 non, et 30 abstentions, adopte la résolution 1 de Mme Khemissa.

Le Conseil, par 18 oui, 29 non, et 27 abstentions, refuse la résolution 2 de Mme Khemissa.

Le Conseil, par 20 oui, 52 non, et 2 abstentions, refuse la résolution de Mme Bérard.

Le Conseil, par 42 oui, 23 non, et 9 abstentions, adopte la résolution de M. de Vargas.

Le Conseil, par 29 oui, 29 non et 16 abstentions adopte la résolution de Mme Piron, avec la voix prépondérante du président.

(insérer délibéré)

La séance est levée à 22 h 20.

TEXTE PROVISOIRE